



Formulaire électronique des rapports périodiques à la Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles

INFORMATIONS GÉNÉRALES

INFORMATIONS TECHNIQUES

NOM DE LA PARTIE (PAYS)

SUISSE

DATE DE RATIFICATION

16 07 2008

POINT DE CONTACT NATIONAL DE LA CONVENTION DÉSIGNÉ OFFICIELLEMENT

Titre

M.

Prénom

DAVID

Nom de famille

VITALI

Téléphone

+41 58 465 70 19

Adresse

Hallwylstrasse 15,
3003 Berne, Suisse

E-mail

david.vitali@bak.admin.ch

Organisation

Office fédéral de la
culture (OFC)

POINT DE CONTACT NATIONAL DE LA CONVENTION DÉSIGNÉ OFFICIELLEMENT

Titre

M.

Prénom

NICOLAS

Nom de famille

MATHIEU

Téléphone

+41 58 463 41 34

Adresse

Bundesgasse 28,
3003 Berne, Suisse

E-mail

nicolas.mathieu@eda.admin.ch

Organisation

Secrétariat d'État (SEE),
Département fédéral des
affaires étrangères (DFAE)

Coordonnées des parties-prenantes impliquées dans la préparation des rapports périodiques quadriennaux (RPQ). Veuillez inclure les coordonnées des organisations de la société civile (OSC) ayant contribué à la rédaction des RPQ, y compris via le formulaire des OSC.

PARTIE-PRENANTE

Coalition suisse pour la diversité culturelle (CSDC)

info@coalitionsuisse.ch

www.coalitionsuisse.ch

OSC

La liste complète des OSC ayant contribué au RPQ et/ou ayant été consultées figure en annexe.

AJOUTER UNE NOUVELLE PARTIE-PRENANTE

PARTIE-PRENANTE

Commission suisse pour l'UNESCO

<https://www.unesco.ch/?lang=fr>

info@unesco.ch

SECTEUR PUBLIC

Décrivez le processus de consultation multipartite établi pour la préparation de ce rapport, y compris les consultations avec les ministères, institutions publiques, gouvernements locaux et organisations de la société civile pertinents.

Le processus d'établissement et de consultation du présent rapport a été coordonné par l'Office fédéral de la culture (OFC) du Département fédéral de l'intérieur (DFI) et s'est déroulé en plusieurs étapes afin d'impliquer les parties prenantes à l'élaboration du rapport.

Une séance d'information sur la Convention et ses objectifs ainsi que sur le modèle de consultation a été organisée par l'OFC et par la section UNESCO et le Secrétariat de la Commission suisse pour l'UNESCO du Secrétariat d'État du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) le 01.11.2023 à l'attention des offices concernés de l'administration fédérale ainsi que des représentantes et des représentants des cantons et des villes et de la société civile.

Une consultation par questionnaire a été ensuite menée auprès des Offices fédéraux concernés afin de récolter des propositions de mesures développées à ce niveau. Le questionnaire a été transmis le 03.11.2023 et les contributions ont été soumises jusqu'au 08.01.2024.

Parallèlement, la Coalition suisse pour la diversité culturelle (CSDC) a collaboré avec ses organisations membres afin de développer la contribution civile au présent rapport en utilisant le questionnaire spécifique pour les organisations de la société civile. Ce dernier a été transmis aux organisations le 17.11.2023. Il a permis de recueillir des propositions qui ont été sélectionnées par la CSDC pour figurer dans le présent rapport.

Ces différentes contributions ont permis d'élaborer un avant-projet du rapport qui a été mis en consultation auprès des autorités cantonales et communales par le biais d'une collaboration avec la Conférences des délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), avec la Conférence des villes en matière de culture (CVC) et auprès des organisations de la société civile par le biais d'une collaboration avec la CSDC. L'avant-projet a été mis à disposition le 14.03.2024 avec délai de réponse au 28.03.2024.

Suite à cette phase de consultation, l'avant-projet a été complété et des mesures complémentaires ont été ajoutées. Une consultation des Offices fédéraux concernés sur la version finalisée du rapport a eu lieu au mois d'avril 2024, avant que le projet de rapport ne soit soumis pour approbation au gouvernement fédéral en juin 2024.

RÉSUMÉ

Le 4e rapport périodique quadriennal de la Suisse concernant la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles permet d'établir que, pendant la période sous rapport (2020–2023), ladite convention a continué à constituer une référence importante appuyant la politique culturelle de la Confédération, axée sur les principes de diversité culturelle et linguistique, de participation du plus grand nombre possible à la vie culturelle et de cohésion sociale. Elle sert également de référence à la politique de coopération au développement de la Suisse.

Le principe de la diversité culturelle et la promotion de ses différentes expressions font intrinsèquement partie de la conception de l'État suisse. La cohabitation historique de quatre langues et cultures dans l'espace restreint qui caractérise le pays, associée à la présence de cultures migrantes issues de populations d'origines variées, ont amené la Confédération helvétique à intégrer de longue date le principe de la diversité culturelle à sa Constitution, à son système politique et son appareil administratif et à sa politique culturelle. La souveraineté des autorités régionales (cantons) en matière culturelle et le principe général de subsidiarité appliqué en la matière en constituent une suite logique. La Constitution suisse demande clairement que la Confédération suisse favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays (art. 2, al. 2, Cst.). Dans le domaine de la culture, la Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation (art. 69, al. 2 Cst.). Ce faisant, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays (art. 69, al. 3, Cst.). Des références explicites à la diversité figurent dans plusieurs lois et ordonnances, en particulier dans la loi fédérale sur l'encouragement de la culture (LEC, RS 442.1) qui se fonde sur l'art. 69, al. 2, Cst, mais aussi dans la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV, RS 784.40), la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (LLC, RS 441.1) ou la loi sur le cinéma (LCin, RS 443.1).

La convention sert depuis sa ratification de référence dans l'élaboration de politiques publiques relatives au champ d'action de la convention. C'est en particulier le cas des Messages concernant l'encouragement de la culture pour la période 2016–2020, puis pour la période 2021–2024 qui constituent les programmes stratégiques et budgétaires de la politique culturelle de la Confédération.

La pandémie de COVID-19, de 2020 à 2022, a été un moment charnière pour la culture en Suisse. Les mesures de lutte contre le COVID-19 ont durement affecté le secteur culturel suisse. Afin de limiter les conséquences économiques de la pandémie pour les actrices culturelles et les acteurs culturels, et les entreprises et associations de ce secteur, le Conseil fédéral a adopté, dès le mois de mars 2020, des mesures spécifiques qui ont été développées pendant la période de la pandémie. Au total, la Confédération et les cantons ont alloué 620 millions de dollars américains au secteur culturel sous trois formes différentes : l'indemnisation des entreprises culturelles, des actrices culturelles et des acteurs culturels pour leurs pertes financières, l'aide d'urgence réservée aux actrices culturelles et aux acteurs culturels, et les aides financières accordées aux associations culturelles d'amatrices et d'amateurs. La Confédération et les cantons ont également accordé outre 110 millions de dollars à des projets de transformation qui avaient pour objectif d'aider les entreprises culturelles à s'adapter aux conditions modifiées par la pandémie.

Durant cette crise, plusieurs tendances qui s'étaient déjà fait sentir se sont accentuées et accélérées, par exemple le transfert de la consommation de films vers les plateformes numériques ou la précarisation de la sécurité sociale de nombreux acteurs culturels. La Confédération a décidé de faire de cette crise l'occasion d'une analyse approfondie des enjeux auxquels la culture est actuellement confrontée en Suisse, analyse à laquelle elle a associé les cantons, les villes, les communes et les associations culturelles.

Les enjeux ainsi identifiés ont été regroupés au sein de six champs d'action : la culture, un environnement professionnel ; actualisation de l'encouragement de la culture ; la transformation numérique dans la culture ; la culture, une dimension de la durabilité ; le patrimoine culturel, mémoire vivante ; la coopération dans le domaine culturel. Pour chacun de ces champs d'action, des objectifs ont été définis au niveau national, afin de répondre aux enjeux concernant spécifiquement le domaine en question pour la prochaine période d'encouragement 2025–2028. Ainsi ces thématiques transversales font écho aux objectifs et domaines de suivi de la convention.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE DES INSTRUCTIONS SUIVANTES AVANT DE COMMENCER.

Pour chaque domaine de suivi, vous êtes invités à :

- Répondre aux questions clés en **cochant autant de cases que nécessaire** (il est possible de donner plus d'une réponse) ;
- Inclure une présentation narrative des politiques et mesures les plus pertinentes mises en œuvre dans votre pays en lien avec chaque domaine de suivi. Bien qu'il ne soit **pas obligatoire de reporter des politiques et des mesures dans tous les domaines de suivi**, il est vivement recommandé de couvrir autant de domaines de suivi que possible de façon à fournir une image complète et cohérente du travail mené dans votre pays pour mettre en œuvre la Convention. L'inclusion de politiques et mesures pertinentes servira à corroborer les réponses aux questions clés. L'UNESCO pourra ensuite les faire figurer sur la Plateforme de suivi des politiques ;
- Ajouter des données statistiques lorsqu'elles sont disponibles.

Un formulaire pour les organisations de la société civile (OSC) est disponible pour collecter des informations sur les mesures et les initiatives prises par les OSC pour mettre en œuvre la Convention. Les exemples les plus pertinents seront sélectionnés et inclus dans le rapport périodique final.

● OBJECTIF 1

SOUTENIR DES SYSTÈMES DE GOUVERNANCE DURABLE DE LA CULTURE



SECTEURS CULTURELS ET CRÉATIFS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les cadres réglementaires et les politiques et mesures sectorielles qu'elles ont adoptées pour soutenir les secteurs culturels et créatifs et protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire (aux niveaux national, régional ou local) et aux différentes étapes de la chaîne de valeur (création, production, distribution/diffusion, participation/jouissance). Elles devront également rendre compte des programmes éducatifs et de formation dans le domaine des arts et dans les secteurs culturels et créatifs ainsi que des mesures et des programmes de soutien à la création d'emplois et à l'entrepreneuriat. Les Parties fourniront également des informations sur les mécanismes qu'elles ont établi pour promouvoir la coopération interministérielle, ainsi que la coopération entre les autorités nationales et régionales/locales.

QUESTIONS CLÉS

1. Un ministère (ou une agence avec un statut ministériel) est responsable des secteurs culturels et créatifs :

OUI NON

2. Des administrations ou des gouvernements régionaux, provinciaux ou locaux disposent de responsabilités décentralisées en matière de politiques et de mesures pour la promotion des secteurs culturels et créatifs :

OUI NON

3. Des cadres réglementaires, des lois, des politiques et/ou des stratégies sectorielles soutenant les industries culturelles et créatives ont été révisés ou adoptés durant ces 4 dernières années :

OUI NON

Si OUI, l'un de ces instruments a-t-il été élaboré grâce à des mécanismes de coopération interministérielle (incluant différents ministères compétents dans des domaines tels que la communication, l'éducation, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le commerce, les affaires étrangères, le travail, les finances) ?

OUI NON

4. Des programmes éducatifs et des formations spécifiques au domaine des arts et aux secteurs culturels et créatifs sont établis, incluant :

- des programmes d'alphabétisation numérique pour la créativité et l'expérimentation
- des programmes d'enseignement et formation technique et professionnelle dans les domaines suivants
 - Cinéma/Arts audiovisuels Design Arts numériques Musique
 - Arts de la scène Édition Arts visuels
 - Gestion culturelle
- des diplômes universitaires et de l'éducation supérieure dans les domaines suivants
 - Cinéma/Arts audiovisuels Design Arts numériques Musique
 - Arts de la scène Édition Arts visuels
 - Gestion culturelle

5. Des mesures et programmes spécifiques ont été mis en œuvre durant ces quatre dernières années pour :

- soutenir la création d'emplois dans les secteurs culturels et créatifs
- encourager la formalisation et la croissance des micro-, petites et moyennes entreprises

culturelles

6. Des bureaux statistiques et des organismes de recherche ont produit des données durant ces quatre dernières années :

en lien avec les secteurs culturels et créatifs pour évaluer des politiques culturelles

STATISTIQUES

Part des secteurs culturels et créatifs dans le Produit Intérieur Brut (PIB) (en dollars américains)¹

En millions de dollars américains (2021)

16778 millions USD

Si possible, veuillez fournir des données ventilées par secteurs

En millions de dollars américains (2021)

Patrimoine culturel, archives/bibliothèques et architecture	6987 millions USD
Livres et presse, audiovisuel et multimédias	5768 millions USD
Arts visuels et du spectacle	1914 millions USD
Autres (publicité, artisanat et éducation culturelle)	2108 millions USD

Source : Office fédéral de la statistique, *Statistique de l'économie culturelle* [su-f-16.02.07.01.08](#) (base : WS)

Part de l'emploi dans les secteurs culturels et créatifs

233 549 emplois (4,3 %)

2021

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique de l'économie culturelle [su-f-16.02.07.02.01](#) (base : STATENT)

Si possible, veuillez fournir des données ventilées par secteur, âge, sexe et type d'emploi

¹ Taux de conversion du 26.03.2024, 1 USD = 0.90 CHF. Le même taux sera utilisé pour toutes les sommes mentionnées dans le présent rapport.

		% femmes
-Patrimoine culturel	7298	50.8
-Archives / Bibliothèques	6143	75.2
-Livres et presse	44 281	53.8
-Arts visuels	31 172	38.9
-Arts scéniques	26 015	42.8
-Audiovisuel et multimédias	20 817	40.4
-Architecture	55 644	31.6
-Publicité	17 393	49.9
-Artisanat d'art	4023	53.0
-Enseignement culturel (transversal)	20 763	67.7

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique de l'économie culturelle (base : STATENT pour le total, [su-f-16.02.07.02.01](#) ; ESPA, donc personnes, pour le sexe, [su-f-16.02.07.02.01](#). Âge : pas encore diffusé, sera fait en 2024. Type d'emploi : définition

Total du budget public alloué à la culture

3283 millions USD 2020

Si possible, veuillez fournir la part allouée par secteur/domaine (en %)

-Musique et théâtre	27.4
-Bibliothèques et littérature	13.5
-Conservation des monuments historiques et protection du patrimoine	10.4
-Musées et arts plastiques	18.8
-Film et cinéma	3.0
-Médias de masse	4.2
-Encouragement général de la culture	22.6
-Recherche et développement culture et médias	0.1

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique du financement de la culture [je-f-16.02.05.01](#)

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Soutien de projets de transformation des entreprises culturelles

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/themes/covid19/massnahmen-covid19.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Avec les projets de transformation, un nouvel instrument de soutien aux acteurs du secteur culturel a été créé suite à la pandémie de COVID-19. Les projets de transformation avaient pour objectif d'aider les entreprises culturelles à s'adapter aux conditions modifiées par la pandémie de COVID-19. Les projets éligibles étaient, premièrement, ceux qui avaient pour objet une « réorientation structurelle des entreprises culturelles » et, deuxièmement, ceux qui visaient à « reconquérir des publics/conquérir de nouveaux segments de public ». Entre l'automne 2021 et l'automne 2023, la Confédération et les cantons ont accordé plus de 110 millions de dollars américains pour la mise en œuvre de tels projets – plus de 1400 projets ont ainsi été soutenus dans toute la Suisse.

Les cantons ont traité environ 2500 demandes pour des projets de transformation et, avec 1444 projets soutenus, ont approuvé près de 60 % des demandes. La diversité des projets soutenus en termes de domaine culturel, de type de projet et de taille de projet est grande. En moyenne, un projet s'est vu attribuer environ 77 504 dollars américains. 90 % des projets de transformation ont été réalisés par des organisations à but non lucratif ou plutôt à but non lucratif, c'est-à-dire par des organisations culturelles d'utilité publique, des fédérations, des fondations ou des associations.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

Non

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Les projets de transformation ont eu des effets positifs en permettant aux organisations soutenues d'acquérir de nouvelles compétences et de réfléchir fondamentalement à leur orientation et à leur développement. Les effets positifs sur les organisations soutenues sont des sources de revenus supplémentaires, l'augmentation de la notoriété et l'optimisation des processus. En outre, les projets ont conduit à une plus grande mise en réseau et à un travail plus transdisciplinaire. En ce qui concerne l'infrastructure et la numérisation, le secteur culturel est mieux placé qu'avant la pandémie grâce aux projets de transformation.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

110 720 300 USD

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la politique/mesure

Soutien aux organisations professionnelles d'actrices culturelles et d'acteurs culturels

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral de la culture OFC

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma / arts audiovisuels

Art numérique

Édition

Arts de la scène

Design

Musique

Arts visuels

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

[Organisations d'acteurs culturels professionnels \(admin.ch\)](#)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Les organisations d'actrices culturelles professionnelles et d'acteurs culturels professionnels font le lien indispensable entre la création culturelle professionnelle et les pouvoirs publics. Elles participent à l'élaboration de stratégies et de mesures de politique culturelle et contribuent à l'amélioration des conditions de travail dans les professions culturelles. Au cours de la période d'encouragement 2021 à 2024, douze associations d'envergure nationale et représentant les actrices culturelles professionnelles les acteurs culturels professionnels des domaines de l'art, de la danse, du design, du cinéma, de la littérature, des médias interactifs, de la musique et du théâtre ont été soutenues dans le cadre de conventions de prestations conclues au terme d'une mise au concours. Bien implantées dans le terrain, ces associations représentent les intérêts de leur secteur et émettent des recommandations de rémunération.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

- Amélioration des conditions-cadre des actrices culturelles et des acteurs culturels ;
- Représentation des intérêts des acteurs culturels au niveau national ;
- Participation aux réflexions au niveau européen en la matière ;
- Coordination des mesures et des besoins.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

2 768 007 USD

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

A*dS Autrices et auteurs de Suisse
ARF/FDS Association suisse des scénaristes et réalisateurs de film
DS Danse Suisse Association suisse des professionnels de la danse
GSFA Groupement Suisse du Film d'Animation
SBV Union des théâtres suisses
SDA Swiss Design Association
SGDA Association des développeurs suisses de jeux vidéo
SMV Union Suisse des Artistes Musiciens
SONART Association Suisse de Musique
SSFV Syndicat Suisse Film et Vidéo
t. Professionnels du spectacle suisse
Visarte Société des artistes visuels Suisse

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Renforcement de l'aspect national, encouragement à des fusions pour renforcer le secteur culturel.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la politique/mesure

« Continuer – Subventions de développement et d'approfondissement pour les actrices culturelles et les acteurs culturels »

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Section Encouragement des activités culturelles, Office de la culture du canton de Berne

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Art numérique

Édition

Arts de la scène

Musique

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible



Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Avec la priorité d'encouragement « Continuer », la section d'encouragement des activités culturelles a réagi début 2021 à la situation exceptionnelle que la pandémie a entraîné pour les créatrices culturelles et les créateurs culturels. Les représentations et les rencontres avec le public étaient alors limitées ou impossibles depuis un an. De nombreuses expositions, représentations, concerts, etc. avaient été reportés à plusieurs reprises. L'appel à projets « Continuer » a été limité dans le temps, de mars à octobre 2021. L'objectif était de donner aux créatrices culturelles professionnelles et aux créateurs culturels professionnels la possibilité de travailler sur des questions pratiques ou théoriques, de se pencher sur leur propre travail, de le développer et/ou de l'adapter aux circonstances changeantes dues à la situation de pandémie.

Les créatrices culturelles bernoises et les créateurs culturels bernois des disciplines mentionnées pouvaient poser leur candidature en tant qu'individu ou collectif. Les contributions s'élevaient à 11 072 dollars américains maximum pour les personnes individuelles et à 16 608 dollars américains maximum pour les collectifs. Les candidatures pouvaient être soumises en continu pendant la durée de l'appel à projets limité dans le temps.

Pour l'évaluation qualitative des candidatures soumises, le département de la promotion culturelle a mis en place un jury d'experts composé de membres des commissions cantonales pour la musique, la danse et le théâtre, les arts visuels et la littérature, qui a évalué les candidatures reçues toutes les 4 à 6 semaines et a fait ses recommandations au service de la culture. Les acceptations et les refus ont été communiqués à chaque fois peu de temps après l'évaluation par le jury.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Au total 228 demandes ont été soumises, 110 projets ont été acceptés, 109 ont été refusés et 9 n'ont pas permis d'entrer en matière pour diverses raisons (par ex. non admis au jury parce que les conditions formelles n'étaient pas remplies). Au total, les projets acceptés ont obtenu 1 104 351 dollars américains. Ils ont été attribués à 87 personnes individuelles et 23 collectifs. Par discipline artistique, la répartition est la suivante : littérature 10, musique 38, danse 18, théâtre 15, arts visuels 28, interdisciplinaire 1.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Environ 996 482 USD CHF ont été mis à disposition pour l'appel à projets

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Un nombre considérable de contributions ont pu être accordées, permettant ainsi aux créatrices culturelles bernoises et aux créateurs culturels bernois de poursuivre leur travail et leurs créations, même si les sources de revenus telles que les représentations, les expositions, etc. ont été supprimées. Cette mesure s'ajoute à la mesure nationale d'indemnisation des pertes.

DIVERSITÉ DES MÉDIAS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les efforts entrepris pour protéger l'indépendance éditoriale, la liberté et le pluralisme des médias, pour faire respecter les réglementations relatives à la concentration des médias et pour soutenir la production, la distribution et l'accès à des contenus divers pour tous les groupes de la société. Elles doivent également rendre compte des politiques et mesures adoptées pour soutenir la diversité des contenus culturels dans les médias de tous types (publics, privés et communautaires).

QUESTIONS CLÉS

1. Les médias de service public ont une mission légale ou statutaire de promouvoir des expressions culturelles diverses :

OUI NON

2. Des politiques et mesures promeuvent la diversité des contenus dans la programmation en soutenant :

- Des diffuseurs régionaux et/ou locaux
- La diversité linguistique dans la programmation des médias
- La programmation communautaire pour les groupes marginalisés (ex. les peuples indigènes, les migrants et les réfugiés, etc.)
- La programmation socio-culturelle (ex. à destination des enfants, des jeunes, des personnes en situation de handicap, etc.)

3. Des réglementations relatives aux contenus nationaux destinées aux médias audiovisuels existent (ex. des quotas pour la production ou la distribution de séries TV, de musique ou de films

nationaux) :

OUI NON

4. Une/des autorité(s) de régulation dédiée(s) au suivi des médias existe(nt) :

OUI NON

Si OUI, veuillez fournir le nom et l'année de création de(s) autorité(s) de régulation

- Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP) / 1984
- Office fédéral de la communication (OFCOM) / 1992
- Commission fédérale de la communication (ComCom) / 1998
- Commission de la concurrence (COMCO) / 1996

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation effectuent le suivi des :

Médias publics Médias communautaires Médias du secteur privé
 Médias numériques

Si OUI, cette/ces autorité(s) de régulation sont responsables de :

Délivrer des licences aux diffuseurs, fournisseurs de contenu, plateformes
 Recevoir et traiter les plaintes telles que le harcèlement en ligne, les fausses informations, les discours haineux, etc.
 Faire le suivi des obligations culturelles (incluant les obligations linguistiques)
 Faire le suivi de l'égalité de genre dans les médias
 Suivre l'indépendance éditoriale dans les médias
 Suivre le niveau de concentration des médias (diversité des structures d'acquisition, transparence des règles d'acquisition, limitations relatives à la concentration des médias, etc.)

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Configuration du service public dans le domaine des médias de masse

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), respectivement l'Office fédéral de la communication (OFCOM), sont chargés de mettre en œuvre le service public dans le domaine des médias.

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Site web de la politique/mesure, si possible

Le rapport du Conseil fédéral ainsi que son contexte sont décrits sur le site de l'OFCOM à l'adresse suivante : <https://www.bakom.admin.ch/bakom/fr/page-daccueil/l-ofcom/organisation/bases-legales/dossiers-du-conseil-federal/rapport-service-public-medias.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Le mandat de service public de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SRG SSR) est décrit par la concession que lui a délivré le Conseil fédéral le 29 août 2018 pour la période allant du 01.01.2019 au 31.12.2024. Quelques dispositions mettent un accent particulier sur la diversité culturelle :

- 1) Le mandat général de la SRG SSR est très vaste : à travers ses offres, elle doit favoriser la compréhension mutuelle, la cohésion et l'échange entre les différentes régions du pays, les communautés linguistiques, les cultures, les religions et les groupes sociaux, et tenir compte des particularités du pays et des besoins des cantons. Elle doit fournir des offres de même valeur en allemand, en français et en italien, et tenir compte du romanche de manière appropriée (cf. art. 3, al. 4 et 6 concession SRG SSR).
- 2) Outre les réalités politiques et économiques, la SRG SSR doit, dans le domaine de l'information, mettre l'accent également sur les réalités sociales et culturelles (cf. art. 6, al. 2 concession SRG SSR).
- 3) Une disposition particulière met en avant les objectifs culturels dans différents domaines. L'article 7 de la concession souligne que la SRG SSR contribuera au développement culturel et au renforcement des valeurs culturelles du pays. Elle encouragera la création culturelle suisse en tenant compte de la production littéraire, musicale ou cinématographique. Pour ce faire, la SRG SSR conclut à intervalles réguliers les accords suivants :
 - Le pacte de l'Audiovisuel. Pour les années 2020-2023, la SRG SSR s'est engagée à verser 35,9 millions de dollars américains par an à l'industrie nationale du film pendant toute la durée du contrat. [Pacte_2020-2023_FR.pdf \(srgssr.ch\)](#)
 - La Charte de la musique, selon laquelle la SRG SSR s'engage à mettre en avant la musique suisse ainsi que de jeunes talents (cf. rapport de gestion 2022 [SRG-GB-2022-fr.pdf \(srgssr.ch\)](#))
 - Sans avoir spécifiquement signé un accord avec les milieux littéraires, la SSR tient également compte de la littérature suisse. Cf. [SRG_SS_Factsheet_Literatur_FR \(srgssr.ch\)](#)

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La concession octroyée à la SRG SSR par le Conseil fédéral le 29 août 2018 ne vise pas spécifiquement la jeunesse, mais prévoit une prise en compte particulière de la jeunesse dans les offres de la SRG SSR. Cf. art. 13 concession SRG SSR et <https://www.srgssr.ch/fr/news-medias/news/un-service-public-qui-noublie-pas-les-jeunes/>

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

L'autorité de régulation est régulièrement en contact avec le diffuseur pour l'évaluation de l'offre.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Depuis 2019, la SRG SSR reçoit une quote-part de la redevance de réception pour la radio-télévision de 1,3 milliards de dollars américains par année. Cette enveloppe est globale et couvre toutes les missions de la SRG SSR dans les 4 langues nationales allemand, français, italien, etromanche. Les montants spécifiquement alloués au secteur de la production cinématographique et de la musique suisses sont négociés dans les accords passés avec la branche.

En outre, la SRG SSR génère un auto-financement (revenus publicitaires et autres ressources) couvrant les 20 à 25 % de ses besoins.

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

La SRG SSR conclut le Pacte de l'audiovisuel et la Charte de la musique avec les représentantes et les représentants des partenaires intéressés.

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la politique/mesure

Promoziun da medias rumantschas (Soutien aux médias romanches)

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Fundaziun Medias Rumantschas FMR

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Arts visuels

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

www.fmr.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

La « Fundaziun Medias Rumantschas » a pour mission de produire quotidiennement des nouvelles en langue romanche. Celles-ci sont mises à la disposition de tous les partenaires médiatiques du monde rhéto-romanche. Mais ces nouvelles sont en particulier utilisées pour produire le quotidien romanche « La Quotidiana », qui paraît du lundi au vendredi. En tant qu'unique quotidien romanche, il constitue une contribution importante à la pérennité de la langue et de la culture : par sa parution régulière, il garantit une offre de textes et d'informations en romanche, il se penche davantage sur la langue et la culture et offre ainsi une plate-forme pour la société romanche et ses débats, et il contribue au développement de la langue par son utilisation active. Pour les Rhéto-romanches qui vivent en dehors des régions d'origines de la minorité linguistique, le journal peut être un point d'ancrage à la culture et à la langue. La « Fundaziun Medias Rumantschas » est financé conjointement par l'Office fédérale de la culture OFC et le canton des Grisons.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Grâce au soutien supplémentaire de la Confédération et du canton, le maintien du seul quotidien romanche (imprimé) peut être garanti.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

1 178 063 USD en 2022

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Chantun Grischun (Canton des Grisons) et Office fédéral de la culture OFC

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur privé

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la politique/mesure

Teenergy Promotion

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Arts visuels

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

www.teenergy.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Teenergy Promotion, association à but non lucratif, est spécialisée dans l'édition de programmes télévisés destinés aux jeunes. Elle est active depuis 25 ans auprès des 15-25 ans dans l'ensemble de la Suisse Romande et au-delà. Grâce à l'audiovisuel, les messages de sensibilisation véhiculés par Teenergy peuvent en effet bénéficier d'une portée plus large et toucher un maximum de jeunes. À l'interne, Teenergy a pour ambition de stimuler la créativité des jeunes en les aidant à développer leur potentiel via l'audiovisuel, la communication et le journalisme. Les productions se font en collaboration étroite avec les jeunes, dans un processus de participation. Ils ont ainsi l'opportunité d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'univers des médias.

Teenergy Promotion a bénéficié du soutien de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS avec les aides financières aux organisations particulières selon l'art. 7 al. 2 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse LEEJ.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

225 898 USD en 2020-2023

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures qui soutiennent la créativité et les compétences numériques, ainsi que les industries culturelles locales et les marchés du numérique, par exemple en favorisant une rémunération juste des créateurs ou en modernisant les industries culturelles à l'ère numérique. Elles doivent également rendre compte des initiatives visant à améliorer l'accès et la découvrabilité d'expressions culturelles diverses dans l'environnement numérique.

QUESTIONS CLÉS

1. Des politiques, mesures et mécanismes de soutien ont été mis en place pour soutenir la transformation numérique des industries et des institutions culturelles et créatives (ex. fonds pour la numérisation des industries analogiques) :

OUI NON

2. Des politiques et mesures ont été introduites pour assurer l'existence d'un marché national dynamique pour les industries culturelles numériques, incluant des acteurs numériques divers et de toutes tailles (ex. règles de rémunération équitable, contrôle de la concentration du marché, mesures de prévention contre les monopoles des fournisseurs/distributeurs de contenu ou leurs algorithmes qui restreignent potentiellement la diversité des expressions culturelles) :

OUI NON

3. Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour améliorer l'accès et la découvrabilité de la production nationale de contenus culturels dans l'environnement numérique (ex. plans d'action ou politiques en faveur du pluralisme des contenus numériques, soutien public à des portails culturels ou artistiques dans des langues spécifiques, plateformes nationales ou régionales de distribution de contenu local en ligne, etc.) :

OUI NON

4. Des mesures et des initiatives ont été mises en œuvre pour promouvoir la créativité et les compétences numériques des artistes et des professionnels de la culture qui travaillent avec les nouvelles technologies (ex. espaces d'expérimentation, incubateurs, etc.) :

OUI NON

5. Des statistiques et des études comprenant des données récentes sur l'accès aux médias numériques, et notamment sur le type de contenu culturel rendu accessible par les médias numériques, sont disponibles :

OUI NON

STATISTIQUES

Pourcentage de la population ayant souscrit aux services d'un fournisseur de contenu culturel

en ligne (ex. Netflix, Spotify, Amazon, etc.)

Pourcentage de la population (15-88 ans) ayant acheté du contenu culturel dématérialisé en ligne :

-Films ou séries en streaming ou en téléchargement : 25.1 % (IC à 95 % : 1.6), 2023

-Musique en streaming ou en téléchargement : 29.1 % (IC à 95 % : 1.7), 2023

Source : Office fédéral de la statistique, *Statistique de la société de l'information*, [lien](#) (base : enquête Omnibus TIC 2023. Remarques : IC – intervalle de confiance. Nouvelles variables dès 2021, pas comparable avec 2019, la période de référence des achats étant passée de 12 mois à 3 mois dès 2021.)

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Révision de la loi sur le droit d'auteur (LDA), entrée en vigueur le 1er avril 2020.

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle IPI

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma / arts audiovisuels

Art numérique

Arts de la scène

Musique

Arts visuels

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

www.ige.ch/fr/droit-et-politique/evolutions-nationales/droit-dauteur/revision-du-droit-dauteur

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

La révision de la LDA est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2020 ; elle a pour buts principaux de :

1) Lutter efficacement contre le piratage sur Internet :

Les mesures prévues sont dirigées contre les personnes qui permettent la mise à disposition illégale de contenus. Les consommateurs d'offres illégales ne sont pas visés. L'art. 39d LDA introduit une obligation de « stay down » (empêchement de remise en ligne) pour les hébergeurs qui créent un risque particulier de violation du droit d'auteur. Ceux-ci doivent faire en sorte que les contenus qui ont été retirés une fois de leurs serveurs ne soient pas à nouveau rendus accessibles par le biais de leurs services. L'art. 77i LDA permet aux titulaires de droits souhaitant déposer une plainte pénale pour dénoncer une atteinte à leurs droits d'auteur de traiter les données personnelles (notamment l'adresse IP de l'ordinateur ayant servi à commettre ces violations).

2) Tirer profit des opportunités du numérique :

Parmi les dispositions introduites à cette fin, on peut citer : la gestion plus efficace des droits liés à la vidéo à la demande (art. 13a et 35a LDA), la restriction en faveur de la science facilitant le travail des chercheurs utilisant des techniques de « text and data mining » (art. 24d LDA), la restriction en faveur des inventaires des institutions dépositaires de la mémoire (p.ex. les bibliothèques et musées)(art. 24e LDA) ou encore les licences collectives étendues facilitant l'utilisation en grand nombre d'œuvres et de prestations protégées par le droit d'auteur (art. 43a LDA).

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Dans son rapport du 17 décembre 2021 sur le suivi de la révision de la LDA, le Conseil fédéral dresse un bilan positif puisqu'il semble que la révision permet d'atteindre les objectifs fixés en matière d'efficience, d'accès et de consolidation de la position des créatrices et des créateurs ainsi que des artistes.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Aucune (il s'agit d'une révision législative)

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Les cinq sociétés de gestion suisses : ProLitteris, la Société Suisse des Auteurs (SSA), la Suisa, Suissimage et Swissperform. STOP À LA PIRATERIE, une association (publique-privée) qui effectue un travail d'information et de sensibilisation auprès des consommateurs et s'investit dans la coopération entre les autorités et l'économie.

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Secteur privé

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Voir rapport du Conseil fédéral du 17 décembre 2021 mentionné ci-dessus.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la politique/mesure

Obligation de quota et d'investissement pour les services de streaming et de télévision

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral de la culture OFC

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma / arts
audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/fqiv.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Dès 2024, les services de streaming suisses et étrangers ainsi que les services de télévision étrangers avec des fenêtres publicitaires suisses doivent investir dans la création cinématographique suisse ou sa diffusion. La modification de la loi sur le cinéma (LCin), préparée pendant la période sous rapport, comble une lacune créée par la transition numérique, renforce la création cinématographique nationale et contribue à la diversité culturelle de l'offre numérique, qui est toujours plus importante. L'obligation d'investissement s'élève à 4 pour cent de leur revenu brut annuel réalisé en Suisse. Si les entreprises n'investissent pas, elles devront s'acquitter d'une taxe de remplacement après une période de quatre ans. Par ailleurs, la loi révisée fixe désormais un quota de 30% de films européens sur les services de streaming. Par sa régulation, la Suisse agit dans le contexte de la directive européenne « Services de médias audiovisuels » (SMA).

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

La loi vient d'entrer en vigueur. L'OFC estime que la mesure atteindra ses effets complets en 2028.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Ressources publiques : 0 USD. Investissement des services estimé à 19,8 millions USD par année.

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Secteur privé

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Evaluation prévue pour 2028.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la politique/mesure

Performer avec les médias numériques - Formes d'interaction hybrides dans le jeu (théâtral) des jeunes

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Darstellende_Kuenste.digital

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Art numérique

Arts de la scène

Site web de la politique/mesure, si possible

www.darstellendekuenstedigital.ch/

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Ce projet a la volonté d'initier les jeunes à une nouvelle forme de participation culturelle à l'ère numérique. Il s'agit de développer et d'expérimenter des formes d'expression théâtrales hybrides avec de jeunes clubs de théâtre. Les formats de jeux, qui sont devenus depuis longtemps une forme d'art à part entière, seront associés aux moyens des arts de la scène pour créer de nouvelles formes de jeu interactives. Les formes d'expression culturelles traditionnelles doivent être associées aux nouvelles technologies et permettre aux jeunes de faire leurs propres recherches dans un espace protégé. Grâce à la réalité augmentée, mixte et virtuelle, à l'interactivité en temps réel, à l'utilisation d'applications existantes, aux flux en direct, aux votes en ligne, aux projets immersifs, etc., elles et ils expérimentent le théâtre et le jeu sous forme hybride. En tant que projet modèle, l'échange numérique et linguistique entre les groupes est l'un des principaux piliers du projet. Un espace leur est réservé sur la plateforme théâtrale SPECTYOU.

Le projet-modèle « Performer avec les médias numériques - Formes d'interaction hybrides dans le jeu (théâtral) des jeunes » a bénéficié du soutien financier de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS selon l'art. 8, al. 1, let. a de la loi fédérale sur l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes LEEJ.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Grâce à la réalité augmentée, mixte et virtuelle, à l'interactivité en temps réel, à l'utilisation d'applications existantes, aux flux en direct, aux votes en ligne, aux projets immersifs, etc., les jeunes expérimentent le théâtre et le jeu sous forme hybride. En tant que projet modèle, l'échange numérique et linguistique entre les groupes est l'un des principaux piliers du projet. Un espace leur est réservé sur la plateforme théâtrale SPECTYOU.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

99 648 USD en 2020-2023

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Un rapport final a été transmis et le projet sera poursuivi dans d'autres villes suisses.

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les mesures ciblant les organisations de la société civile²(OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles et qui fournissent, entre autres : des financements publics soutenant les objectifs de la Convention, des opportunités de réseautage avec les autorités publiques et d'autres organisations de la société civile, des opportunités de formation pour acquérir des compétences, des espaces de dialogue avec les autorités pour élaborer et faire le suivi des politiques culturelles.

QUESTIONS CLÉS

1. Des associations professionnelles et/ou des syndicats représentant les artistes et/ou les professionnels de la culture existent dans les secteurs suivants (ex. fédération des musiciens, syndicats des éditeurs, etc.) :

- | | | | |
|--|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Arts Audiovisuels | <input checked="" type="checkbox"/> Design | <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques | <input checked="" type="checkbox"/> Musique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène | <input checked="" type="checkbox"/> Édition | <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels | |

2. Des programmes de financement public soutenant l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la promotion de la diversité des expressions culturelles existent :

- OUI NON

3. Des opportunités de formation ou de mentorat ont été organisées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années pour développer les capacités des organisations de la société civile (OSC) impliquées dans la promotion de la diversité des expressions culturelles dans des domaines tels que la communication, les actions de plaidoyer et/ou la levée de fonds :

- OUI NON

4. Des mécanismes de dialogue entre les autorités publiques et les organisations de la société civile (OSC) ont été mises en œuvre pour l'élaboration des politiques culturelles et/ou leur suivi durant ces 4 dernières années (réunions, groupes de travail, etc.):

- OUI NON

Si OUI, veuillez fournir jusqu'à 2 exemples

- Procédure de consultation légalement codifiée sur toutes les modifications de la Constitution, tous les projets de loi, les accords internationaux et les ordonnances et autres projets qui ont une grande portée politique, financière, économique, écologique, sociale ou culturelle
- Intégration des OSC dans les commissions extraparlementaires qui conseillent et soutiennent les autorités fédérales dans la gestion de leurs travaux

² Dans le cadre de cette Convention, la société civile implique les organisations non gouvernementales, les organisations à but non lucratif, les professionnels du secteur de la culture et les secteurs associés, les groupes qui soutiennent le travail des artistes et des communautés culturelles (cf. paragraphe 3 des directives opérationnelles relatives au Rôle et participation de la société civile).

5. Des politiques et des mesures de promotion de la diversité des expressions culturelles ont été élaborées en consultation avec les organisations de la société civile (OSC) durant ces 4 dernières années :

OUI NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Bildschulen Schweiz

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Verein Konferenz Bildschulen Schweiz, Bâle

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

www.bildschulen.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Une *Bildschule* est une école d'arts visuels et de création artistique qui s'adresse aux enfants et aux adolescents âgés de 4 à 16 ans. Elle leur dispense une formation approfondie dans le domaine de la création artistique. Les enseignantes et les enseignants des *Bildschulen* sont des artistes, des créatrices et des créateurs, des artisanes et des artisans ou des designers qualifiées et qualifiés ayant une formation pédagogique ou une riche expérience pédagogique. Les *Bildschulen* offrent la possibilité de soutenir les enfants et les jeunes dans leurs propres efforts de création. Elles n'encouragent toutefois pas seulement la création personnelle, elles préparent aussi les enfants et les jeunes à la participation culturelle.

L'association *Konferenz Bildschulen Schweiz* a bénéficié du soutien de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS avec les aides financières aux organisations particulières selon l'art. 7 al. 2 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse LEEJ.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

227 904 USD en 2020-2023

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédérale des assurances sociales OFAS

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la politique/mesure

La Lanterne Magique / Die Zauberlaterne / La Lanterna Magica

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Association Suisse La Lanterne Magique ASLM, Neuchâtel

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma / arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible

www.lanterne-magique.org

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

La Lanterne Magique invite tous les enfants de 6 à 12 ans à découvrir 9 films par année, à un prix qui permet à toutes et tous de faire partie du club, et selon une démarche unique en son genre. Quelques jours avant chaque séance, les enfants reçoivent un journal illustré qui leur présente le film. Avant la projection, un spectacle amusant et interactif joué par des animatrices et des animateurs, des comédiennes et des comédiens les prépare encore à la découverte du cinéma. Sans leurs parents mais entourés d'adultes responsables, les enfants apprivoisent les grandes émotions du cinéma et partagent des moments privilégiés avec des camarades de leur âge, tout en aiguisant leur sens critique. La Lanterne Magique propose chaque année un nouveau programme de films qui montrent le meilleur du cinéma dans toute sa diversité, offrant ainsi une éducation à l'image de qualité.

La Lanterne Magique a bénéficié du soutien de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS avec les aides financières aux organisations particulières selon l'art. 7 al. 2 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse LEEJ. La Lanterne magique a également bénéficié d'un soutien de l'Office fédéral de la culture OFC, dans le cadre du soutien à la médiation cinématographique pour les enfants et les jeunes, par le biais d'une convention de prestations pour la période 2020-2024.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

641 195 USD en 2020-2023

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral des assurances sociales OFAS, Office fédéral de la culture OFC

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON



OBJECTIF 2

PARVENIR À UN ÉCHANGE ÉQUILIBRÉ DE BIENS ET SERVICES CULTURELS ET
ACCROÎTRE LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA
CULTURE



MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE LA CULTURE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures, y compris de traitement préférentiel, tel que défini à l'article 16 de la Convention³, destinées à promouvoir la mobilité entrante et sortante des artistes et des autres professionnels de la culture à travers le monde. Elles doivent également rendre compte des programmes opérationnels mis en œuvre pour soutenir la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, notamment en provenance et à destination des pays en développement, à travers des programmes de coopération Sud-Sud et triangulaire.

QUESTIONS CLÉS

1. Veuillez indiquer si les politiques et mesures suivantes existent dans votre pays :

- Des politiques et mesures soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture (ex. bureaux d'export, soutien à la participation des professionnels de la culture aux marchés culturels internationaux, etc.)
- Des politiques de visa spécifiques et d'autres mesures transfrontalières soutenant la mobilité entrante des artistes et des professionnels de la culture étrangers dans votre pays (ex. procédures de visa simplifiées, frais de visa réduits, visas de plus longue durée, etc.)
- Des réglementations relatives aux permis de travail soutenant la mobilité entrante des artistes et professionnels de la culture étrangers dans votre pays (ex. accords supprimant la

³ L'Article 16 de la Convention dispose que « les pays développés facilitent les échanges culturels avec les pays en développement en accordant, au moyen de cadres institutionnels et juridiques appropriés, un traitement préférentiel à leurs artistes et autres professionnels et praticiens de la culture, ainsi qu'à leurs biens et services culturels. »

Le traitement préférentiel, aussi appelé traitement spécial et différentiel, est une dérogation à la règle générale des accords de libéralisation du commerce international destinée à lutter contre les inégalités structurelles entre les pays en développement et les pays développés. Des exceptions peuvent être faites au nom du traitement préférentiel pour la culture dans les accords de commerce et d'investissement signés entre les pays développés et les pays en développement afin de soutenir – sur une base de non-réciprocité – les expressions culturelles issues des pays en développement, d'élargir leurs opportunités commerciales et d'assurer des échanges plus équilibrés de biens et de services culturels dans le monde.

double imposition, permis de travail spéciaux et assurance maladie, subventions couvrant les frais de subsistance, etc.)

2. Veuillez indiquer si les programmes opérationnels suivants ont été développés ou soutenus/financés par les autorités publiques durant ces 4 dernières années :

- Des services d'information ou de formation fournissant des orientations pratiques pour faciliter la mobilité des professionnels de la culture (ex. plateformes internet)
- Des infrastructures ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturels et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. résidences artistiques, instituts culturels)
- Des évènements culturels majeurs ayant un mandat de promotion de la diversité des expressions culturelles et accueillant un large nombre d'artistes étrangers, notamment en provenance des pays en développement (ex. saisons culturelles, festivals, marchés des industries créatives)

3. Veuillez indiquer si les fonds suivants ont été gérés ou soutenus par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. bourses d'études, bourses de voyage, etc.) :

- Des fonds publics soutenant la mobilité sortante des artistes et des professionnels de la culture nationaux ou en résidence
- Des fonds publics soutenant la mobilité entrante des artistes et des professionnels de la culture étrangers
- Des fonds publics soutenant spécifiquement la mobilité des artistes et des professionnels de la culture en provenance ou entre les pays en développement, incluant la coopération Nord-Sud-Sud et Sud-Sud

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Entrée, séjour et emploi d'artistes de pays tiers (hors UE/AELE). Élaboration d'un guide pour les artistes, les professionnelles et les professionnels de la culture, les organisatrices et les organisateurs ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs des autorités suisses.

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral de la culture OFC, Secrétariat d'État aux Migrations SEM, Direction du développement et de la coopération DDC, Département fédéral des affaires étrangères DFAE - Section UNESCO, Commission suisse pour l'UNESCO, Pro Helvetia, Coalition suisse pour la diversité culturelle

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Musique

Arts de la scène

Cinéma/Arts audiovisuels

Édition

Arts visuels

Arts numériques

Secteurs culturels et créatifs

Design

Site web de la politique/mesure, si possible

Pas encore disponible

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

La problématique de la mobilité des artistes, professionnelles et professionnels de la culture a été identifiée comme un enjeu important par la société civile lors de l'établissement du rapport périodique quadriennal 2020. Ce sujet a été repris comme l'un des défis identifiés en 2020 sur la mise en œuvre de la Convention, en particulier de son article 16, pour lequel des mesures étaient à prendre. La thématique précise des visas et permis de travail pour les artistes, professionnelles et professionnels de la culture a été traitée de longue date par la Coalition suisse pour la diversité culturelle. Cette dernière a réalisé et publié un Memento sur les visas et permis de travail pour les artistes provenant de pays tiers (hors UE/AELE). Il a toutefois été constaté qu'un effort pour consolider et renforcer une base d'information claire et accessible sur la thématique des visas et permis de travail pour les artistes, les professionnelles et professionnels de la culture était nécessaire. Pour ce faire, un groupe de travail réunissant les autorités fédérales concernées (Office fédéral de la culture OFC, Secrétariat d'État aux Migrations SEM, Direction du développement et de la coopération DDC, Département fédéral des affaires étrangères DFAE - Section UNESCO, Commission suisse pour l'UNESCO, la fondation suisse pour la culture Pro Helvetia et la Coalition suisse pour la diversité culturelle) a été constitué en 2022. Il a eu pour missions de formuler des bases d'informations consolidées et accessibles pour les demandes de visas et de permis de travail à l'attention aussi bien des artistes, des professionnelles et professionnels de la culture, des organisatrices culturelles et organisateurs culturels en Suisse ainsi que des autorités suisses concernées. Ce groupe de travail a permis d'identifier les défis, les besoins, les cas, les bases légales pertinentes à intégrer dans une base d'information. Il a élaboré les lignes directrices et les textes nécessaires pour mettre en place un outil d'information en ligne.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

En mars 2024, le groupe de travail a réalisé les bases conceptuelles et textuelles d'un nouveau guide sur l'entrée, le séjour et l'emploi d'artistes de pays tiers (hors UE/AELE) pour les artistes, les professionnelles et les professionnels de la culture, les organisatrices et les organisateurs ainsi que les collaboratrices et les collaborateurs des autorités suisses. La mise en forme, la traduction et la diffusion de ce nouvel outil en ligne seront réalisées en cours d'année 2024.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Contribution « in kind » (effort humain non chiffré)

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la politique/mesure

Soutien aux parents pendant les résidences et les voyages de recherche

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Art numérique

Édition

Arts de la scène

Musique

Arts visuels

Site web de la politique/mesure, si possible

<https://prohelvetia.ch/de/foerderung-finden/weltweite-recherchereise/>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Les artistes dont les enfants sont mineurs (moins de 18 ans) et qui participent à une résidence ou à un voyage de recherche mis au concours par la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia peuvent demander un soutien financier supplémentaire pouvant atteindre 1107 dollars américains par mois de voyage. La contribution financière peut cofinancer les frais suivants liés à la résidence ou au voyage de recherche : frais supplémentaires de garde d'enfants à destination ou au domicile, frais de voyage supplémentaires pour les enfants et/ou une personne de garde qui les accompagne, frais d'hébergement supplémentaires liés aux enfants et/ou à une personne de garde.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Depuis juin 2022, 45 artistes soutenus avec enfant(s) ont bénéficié de cette mesure. Les retours sont généralement positifs. Les artistes apprécient le soutien financier supplémentaire qui peut être utilisé de manière très flexible et adaptée aux besoins individuels de la famille.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

L'évaluation est encore en cours, mais les premières conclusions montrent que la mesure est bien accueillie. La communication proactive du soutien aux parents lors de la promotion des résidences et des voyages de recherche, ainsi que pendant le processus de candidature, est particulièrement appréciée.

ÉCHANGE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures, y compris de traitement préférentiel⁴, tel que défini à l'article 16 de la Convention, destinées à faciliter un échange plus équilibré de biens et de services culturels à travers le monde. Ces politiques et mesures incluent, entre autres : des stratégies d'exportation et d'importation, des programmes de coopération culturelle Nord-Sud et Sud-Sud, des programmes d'aide pour le commerce, des investissements directs à l'étranger à destination des industries culturelles et créatives.

QUESTIONS CLÉS

1. Des stratégies ou des mesures d'exportation soutenant la distribution de biens et services

⁴ Le traitement préférentiel, aussi appelé traitement spécial et différentiel, est une dérogation à la règle générale des accords de libéralisation du commerce international destinée à lutter contre les inégalités structurelles entre les pays en développement et les pays développés. Des exceptions peuvent être faites au nom du traitement préférentiel pour la culture dans les accords de commerce et d'investissement signés entre les pays développés et les pays en développement afin de soutenir – sur une base de non-réciprocité – les expressions culturelles issues des pays en développement, d'élargir leurs opportunités commerciales et d'assurer des échanges plus équilibrés de biens et de services culturels dans le monde.

culturels en dehors de votre pays existent dans les domaines suivants :

- | | | | |
|--|---|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cinéma/Arts Audiovisuels | <input checked="" type="checkbox"/> Design | <input checked="" type="checkbox"/> Arts numériques | <input checked="" type="checkbox"/> Musique |
| <input checked="" type="checkbox"/> Arts de la scène | <input checked="" type="checkbox"/> Édition | <input checked="" type="checkbox"/> Arts visuels | |

2. Votre pays a accordé ou a bénéficié d'un traitement préférentiel soutenant des échanges équilibrés de biens et services culturels durant les 4 dernières années :

- OUI, j'ai accordé un traitement préférentiel
- OUI, j'ai bénéficié d'un traitement préférentiel. Si OUI, veuillez fournir jusqu'à deux exemples

3. Durant les 4 dernières années, votre pays a accordé ou bénéficié de l'Aide pour le commerce, une forme d'Aide au développement visant à renforcer les capacités à formuler des politiques commerciales, à participer aux négociations et à mettre en œuvre des accords qui donnent un statut spécial aux biens et des services culturels :

- OUI, j'ai accordé l'Aide pour le commerce
- OUI, j'ai bénéficié de l'Aide pour le commerce. Si OUI, veuillez fournir jusqu'à deux exemples

STATISTIQUES

Valeur de l'investissement direct étranger dans les industries culturelles et créatives (en dollars américains)

Données non disponibles

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Promouvoir l'accès au marché culturel suisse, aux réseaux professionnels, au public et renforcement des capacités des cinéastes du Sud et de l'Est : Project Open Doors – Film Festival Locarno

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Direction du développement et de la coopération DDC

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Site web de la politique/mesure, si possible

www.locarnofestival.ch/pro/projects/open-doors.html

<https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/ddc/activites/recherche-culture/art-culture.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Composante essentielle de l'aide au développement durable, la culture occupe une place de choix dans les concepts stratégiques de la Direction du développement et de la coopération (DDC), en accord avec l'art. 13 de la Convention UNESCO de 2005. Outre la promotion de la culture dans les pays de développement, la DDC soutient spécifiquement l'accès des artistes professionnelles et professionnels d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'Europe de l'Est (à l'exception des États-membres de l'UE) au marché de l'art et de la culture en Suisse. Cette intervention a pour but de renforcer le secteur culturel local dans les pays d'origine. Dans ce contexte, la DDC a établi des partenariats stratégiques avec des organisations professionnelles du secteur culturel suisse. Un accent tout particulier est mis sur le secteur cinématographique, où ce soutien se déploie sur plusieurs niveaux. L'un de ces partenariats est celui conclu avec le festival du film de Locarno, qui réalise le projet Open Doors.

Le projet Open Doors est né conjointement entre le Festival du film de Locarno et la Direction du développement et de la coopération (DDC) en 2003. Open Doors soutient la création cinématographique indépendante des régions où la Suisse est engagée dans le cadre de sa coopération internationale. Le projet crée des ponts pour la coopération cinématographique au-delà des régions, des pays et des continents.

Open Doors vise à renforcer les industries cinématographiques émergentes de la région et à contribuer à leur développement en tant qu'industries durables et indépendantes, en permettant aux cinéastes disposant de peu de ressources d'accéder au programme. Open Doors facilite les liens entre les cinéastes, avec et entre les institutions de la région concernée – qui sont rares pour de multiples raisons – ainsi que les connexions avec l'industrie cinématographique internationale et européenne, donnant aux cinéastes des perspectives plus larges sur la manière dont une industrie cinématographique peut être construite. Pour atteindre plus efficacement cet objectif, Open Doors a adopté depuis 2016 une approche plus approfondie : l'initiative concentre son travail sur une seule région pour une période de trois ans (remplaçant le format précédent d'un an). Cela permet de capitaliser sur les connexions créées, en construisant un réseau vertueux plus fort et plus articulé. Les régions ciblées pour la période couverte par le rapport ont été l'Asie du Sud-Est et la Mongolie (2019-2021) et l'Amérique latine et les Caraïbes (2022-2024).

Depuis 2020, Open Doors est actif tout au long de l'année, à travers une gamme diversifiée de programmes en ligne et en personne. Il propose aux cinéastes à différents stades de leur carrière plusieurs activités professionnelles et publiques, où elles et ils peuvent accéder à des ressources, des formations, de l'inspiration créative et des contacts, afin de créer, financer, promouvoir et distribuer leurs œuvres, de développer leurs compétences et, en fin de compte, de contribuer au développement de leur communauté cinématographique.

Open Doors accorde une grande attention aux cinéastes qui débutent leur carrière. Toutefois, pour une expérience d'apprentissage mutuel, la ou les sélections comprennent généralement un équilibre entre les cinéastes ayant réalisé des courts métrages ou leur premier long métrage et les cinéastes avec plus d'expérience. Cependant, plus spécifiquement, Open Doors a mis en place de nouveaux programmes visant directement à soutenir les jeunes talents dans leur développement professionnel, en leur donnant accès à l'information et aux outils de travail (y compris par le biais de plates-formes numériques), à la formation et aux services de conseil.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Depuis sa création, nombre de cinéastes et de professionnelles et professionnels du cinéma de plus de 80 pays ont pu participer au programme Open Doors. Elles et ils ont pu y accéder à des formations, des ressources créatives et un réseau international pour développer leurs projets professionnels.

Pendant les années de la pandémie de COVID-19 (2020 et 2021), les programmes Open Doors ont été transférés entièrement ou partiellement en ligne, avec des programmes de formation et de rencontre se déroulant sous forme numérique, ainsi que des projections de films. La pandémie a accéléré certains développements qui étaient déjà prévus pour Open Doors, comme une utilisation plus large d'internet et de la technologie numérique pour atteindre une plus grande base de cinéastes, afin de répondre à des besoins et des demandes plus variés, par exemple en offrant en ligne des consultations artistiques et de carrière avec des experts, ainsi qu'une plateforme web interactive gratuite avec des outils et des ressources pour les réalisateurs de films. La participation pendant le COVID-19 est restée constante et les projets ont pu être menés à bien malgré le blocage mondial.

Pour la période 2020-2023, les chiffres suivants peuvent être annoncés :

En termes de mobilité des artistes, 14 réalisatrices et 18 réalisateurs ont participé au programme, ainsi que 20 productrices et 14 producteurs représentant 32 projets de films (24 participantes et participants à Locarno, 8 en ligne uniquement à cause du COVID-19).

En outre, 35 productrices et producteurs ont participé au programme de développement de carrière (24 à Locarno, 9 en ligne ; 20 femmes et 15 hommes).

En outre, 35 réalisatrices et 45 réalisateurs ont représenté 78 films des pays concernés qui ont été projetés au festival du film de Locarno (58 sur place à Locarno et 20 en ligne uniquement à cause du COVID-19).

Les courts métrages de chaque édition ont également été programmés en ligne gratuitement pendant ou après le festival, afin de les rendre accessibles à un public régional plus large qui n'aurait pas eu la possibilité d'accéder aux projections du festival.

En termes de « mobilité » en ligne et d'accès aux ressources, 79 projets de films ont été soutenus grâce à des consultations spécifiques avec des expertes et experts de l'industrie cinématographique. Dont 49 femmes réalisatrices ou productrices et 74 hommes réalisateurs ou producteurs. En outre, l'équipe artistique d'Open Doors a fourni des conseils artistiques et/ou professionnels et un retour d'information à 360 projets et talents.

La plateforme d'apprentissage en ligne de Open Doors s'est également développée pour devenir un réseau de 2096 membres de 107 pays à ce jour, dont 828 femmes / 1215 hommes / 53 autres ou non communiqué.

En termes de mobilité régionale, environ 8 événements publics en ligne ont été organisés (dont plusieurs restent disponibles sur la plateforme web publique de Open Doors) ; environ 25 collaborations avec des organisations locales pour des événements destinés aux cinéastes de la région ; touchant environ 1000 talents.

Les résultats qualitatifs peuvent être mesurés en particulier à travers les trajectoires professionnelles et les développements pour les professionnels du cinéma : achèvement et circulation des films, développement de carrière, développement d'initiatives qui ont émergé sur le terrain et la coopération régionale.

La participation aux Open Doors a permis à plusieurs cinéastes de réaliser des longs et courts métrages et de les diffuser dans les grands festivals internationaux (Cannes, Venise par exemple) en collaboration avec des coproductrices et coproducteurs internationaux ayant participé aux Open Doors. Plusieurs films ont également pu être réalisés grâce à des coproductions dans la région concernée, ce qui a souvent ouvert la voie à une collaboration entre ces pays pour la première fois.

La visibilité et les ressources mises à la disposition des professionnelles et des professionnels du cinéma ont également contribué à la reconnaissance des représentantes et des représentants de l'industrie cinématographique par les autorités et à un dialogue plus étroit entre les deux parties. Pour nommer quelques exemples concrets, la Mongolie a réussi à élaborer la loi sur le cinéma mongol (annoncée en juillet 2023) et les Philippines ont ouvert de nouvelles lignes de financement pour les coproductions en Asie du Sud-Est et avec l'Europe (France).

D'autres anciennes participantes et anciens participants ont profité du réseau et des ressources acquises pour créer ou renforcer des initiatives visant à former et à mettre en relation des professionnelles et professionnels du cinéma au niveau local et/ou régional, contribuant ainsi à un accès plus local et diversifié à la culture et aux ressources nécessaires.

Un exemple vertueux est le Circulo de Industria : un atelier de formation et un événement de rencontre pour les professionnelles et les professionnels du cinéma des pays méso-américains, avec un accent sur la coopération régionale entre les pays concernés ; les anciennes et les anciens élèves ont confirmé qu'elles et ils utilisaient les ressources de la boîte à outils pour enseigner dans leurs cours et leurs écoles respectifs.

En outre, le projet Open Doors offre aux cinéastes la possibilité d'apporter leur point de vue sur des questions sociales et mondiales dans un contexte international à travers leurs films.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

3 177 672 USD en 2020-2023

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Film Festival Locarno, Suisse

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur privé

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Le partenariat DDC-Locarno Open Doors a été évalué et couvre la période 2012 - 2020. Les principales conclusions et recommandations sont les suivantes :

La collaboration DDC-Open Doors est décrite comme très ciblée et la valeur ajoutée de la coopération comme importante : la DDC dispose d'un partenaire solide doté d'une grande expertise professionnelle, le festival gagne en internationalité et élargit ses contacts avec les futures et futurs cinéastes. Quant aux cinéastes, elles et ils ont accès à la scène cinématographique internationale, tout en bénéficiant d'un programme adapté à leurs besoins. Compte tenu de la bonne réalisation des objectifs d'Open Doors, des réactions positives des participantes et des participants – cinéastes, productrices et producteurs, de l'impact considérable (sur les cinéastes mais aussi dans les pays d'origine) et de la grande valeur ajoutée (pour Open Doors, les cinéastes du Sud et de l'Est, le Festival du film de Locarno et la DDC), il a été recommandé à la DDC de poursuivre son partenariat avec Open Doors.

TRAITÉS ET ACCORDS

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur le statut particulier accordé aux biens et services culturels et aux produits numériques dans les accords de commerce et d'investissement dont elles sont signataires ou qui sont en cours de négociation aux niveaux international, régional et/ou bilatéral. Elles doivent également rendre compte des initiatives menées pour promouvoir les objectifs et les principes de la Convention dans d'autres traités et accords ainsi que dans des déclarations, recommandations et résolutions. En règle générale, ces mesures sont mises en œuvre par des agences responsables du commerce, des affaires étrangères et de la culture. Les mesures doivent refléter cette interdépendance et indiquer si des mécanismes de coordination dédiés ont été établis.

QUESTIONS CLÉS

1. Des accords multilatéraux ou bilatéraux de commerce et/ou d'investissement accordant un statut particulier aux biens et/ou services culturels ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation :

OUI NON EN NÉGOCIATION

2. Des accords multilatéraux ou bilatéraux incluant des dispositions spécifiques accordant un statut particulier aux biens et services culturels et aux produits numériques dans le domaine du commerce électronique ont été signés durant ces 4 dernières années ou bien sont en négociation :

OUI NON EN NÉGOCIATION

3. Des accords, traités, déclarations et/ou stratégies multilatérales ou bilatérales répondant à des enjeux politiques en lien avec la diversité des expressions culturelles (ex. éducation, numérique, propriété intellectuelle, développement durable, égalité de genres, etc.) ont été signés ou amendés pour prendre en compte les objectifs et principes de la Convention de 2005 durant ces 4 dernières années :

OUI NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Accord de co-production audiovisuelle avec le Canada

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral de la culture OFC

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible

Pas encore disponible

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Cet accord signé le 3 novembre 2023 (et qui entrera prochainement en vigueur) actualise les conditions de coproduction entre la Suisse et le Canada. Les films coproduits dans le cadre de cet accord bénéficient d'un financement facilité et de meilleures modalités de diffusion dans les deux pays. L'accord permet par ailleurs de financer de nouveaux modèles de coproduction, par exemple pour les séries, et améliore les échanges et la collaboration des professionnelles et des professionnels du cinéma sur des projets communs. L'accueil de tournages de coproductions en Suisse est également facilité, ce qui aura des répercussions favorables pour différents secteurs. L'obligation d'investissement applicable dès 2024 aux plateformes de streaming et aux chaînes de télévision, avec l'entrée en vigueur de la loi révisée sur le cinéma, devrait également favoriser le financement des coproductions helvétiko-canadiennes

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Ce nouvel accord remplace l'accord de coproduction signé le 7 avril 1987 et consolide les relations culturelles et linguistiques entre les deux pays. Au cours des dix dernières années, la Suisse et le Canada ont réalisé six coproductions, pour un budget total de plus de 21,3 millions de dollars américains.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

⌚ OBJECTIF 3

INCLURE LA CULTURE DANS LES CADRES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



POLITIQUES ET PLANS NATIONAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures conçues pour intégrer la créativité et les expressions culturelles en tant qu’éléments stratégiques dans la planification nationale et les politiques de développement durable. Des informations doivent également être fournies sur la façon dont ces politiques et mesures contribuent à atteindre des résultats économiques, sociaux et environnementaux et dont elles garantissent une répartition et un accès équitables aux ressources et aux expressions culturelles. En règle générale, ces mesures sont mises en œuvre par des agences chargées de la croissance économique, de la durabilité environnementale, de l’inclusion sociale et de la culture. Les mesures doivent prendre en compte cette interdépendance et signaler l’instauration de mécanismes de coordination dédiés.

QUESTIONS CLÉS

1. Les stratégies et les plans nationaux de développement durable reconnaissent le rôle stratégique de :

- la culture (en général)
- la créativité et l’innovation
- les industries culturelles et créatives

Veuillez évaluer de 1 à 4 le type de résultats attendus en lien avec l’inclusion de la culture dans les stratégies et les plans nationaux de développement (1 = le résultat le plus souvent attendu ; 4 = le résultat le moins attendu) :

- 3** Économique (ex. emploi, commerce, propriété intellectuelle, industries culturelles et créatives, développement rural et territorial)
- 1** Social (ex. cohésion sociale et inclusion, inégalité et réduction de la pauvreté, valeurs et identité, groupes vulnérables et minorités, capital humain et autonomisation, éducation)
- 3** Environnemental (ex. ressources naturelles, réduction de l’impact environnemental des industries et des pratiques culturelles)
- 2** Culturel (ex. infrastructure culturelle, participation et accès à la culture, innovation, soutien aux artistes)

2. Des organismes culturels publics et des agences responsables des industries culturelles et créatives

sont impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et plans nationaux de développement durable (ex. participation à des mécanismes de coordination tels que des comités mixtes de planification)

OUI NON

3. Des initiatives et projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale fondés sur les industries culturelles ont été mis en œuvre durant les 4 dernières années :

OUI NON

4. Des politiques et mesures facilitent la participation à la vie culturelle et l'accès à des infrastructures et des expressions culturelles diverses, notamment en répondant aux besoins des groupes vulnérables et défavorisés (ex. par le biais de droits d'entrée réduits, de stratégies de développement des publics, de l'éducation artistique et de la sensibilisation des publics)

OUI NON

STATISTIQUES

Données les plus récentes sur la participation culturelle désagrégée par variables sociodémographiques (sexe, groupes d'âge, urbain-rural, niveaux de revenus, niveaux d'éducation)

Fréquentation des institutions culturelles par type d'institution/de manifestation (2019)

-Monuments, sites historiques	73.8 %
-Concerts, spectacles musicaux	72.3 %
-Musées, expositions	70.6 %
-Cinémas	67.1 %
-Théâtre	47.6 %
-Bibliothèques	42.7 %
-Festivals (tous genres)	46.5 %
-Bibliothèques (toutes finalités)	42.7 %
-Spectacles de ballet, danse	26.0 %

Source : Office fédéral suisse de la statistique, Statistique des pratiques culturelles [cc-f-16.02.04.06](#)

Fréquentation des institutions culturelles selon le niveau de formation (2019)

-Monuments, sites historiques	École obligatoire	51.2 %
	Secondaire II	68.8 %
	Tertiaire	85.5 %
-Concerts, spectacles musicaux	École obligatoire	48.3 %
	Secondaire II	69.4 %
	Tertiaire	82.4 %
-Musées, expositions	École obligatoire	43.3 %
	Secondaire II	64.8 %
	Tertiaire	84.7 %
-Cinémas	École obligatoire	53.8 %
	Secondaire II	63.1 %
	Tertiaire	75.2 %
-Théâtre	École obligatoire	27.1 %
	Secondaire II	43.1 %
	Tertiaire	58.4 %
-Festivals (tous genres)	École obligatoire	37.2 %
	Secondaire II	41.7 %
	Tertiaire	54.3 %
-Bibliothèques (toutes finalités)	École obligatoire	31.0 %
	Secondaire II	35.4 %
	Tertiaire	53.8 %
-Spectacles de ballet, danse	École obligatoire	16.5 %
	Secondaire II	21.9 %
	Tertiaire	33.1 %

Source : Office fédéral suisse de la statistique, Statistique des pratiques culturelles (autres variables socio-démographiques disponibles dans le fichier indiqué) [cc-f-16.02.04.06](#)

Obstacles lors de la fréquentation d'institutions et évènements culturels (2019)

Temps à disposition	50.1 %
Moyens financiers à disposition	32.2 %
Pas d'intérêt	28.6 %
Grande distance	26.3 %
Pas se sentir à sa place	22.7 %
Âge	12.0 %
Santé, handicap	8.9 %
Discrimination	3.2 %

Source : Office fédéral suisse de la statistique, Statistique des pratiques culturelles [cc-f-16.02.04.13](#)

Pratique d'activités culturelles en amateur (2019)

Photographie	24.6 %
Dessin, peinture, sculpture	21.0 %
Chant	20.5 %
Instrument de musique	18.0%
Activités de création sur ordinateur	14.6 %
Écriture	15.2 %
Film, vidéo	12.7 %
Artisanat d'art	9.2 %
Danse	8.3 %
Tenir un blog	2.8 %
Théâtre amateur	2.0 %
Rap et slam	2.3 %
Graffitis et street art	1.4 %

Pratique d'activités culturelles en amateur selon le profil sociodémographique (2019)

Ensemble (au moins 1 pratique)	65.3 %
Sexe	
Homme	61.7 %
Femme	68.9 %
Âge	
15-29 ans	77.9 %
30-44 ans	66.4 %
45-59 ans	62.7 %
60-74 ans	61.5 %
75 ans et plus	53.1 %
Niveau de formation	
École obligatoire	57.9 %
Secondaire II	63.0 %
Tertiaire	70.0 %
Situation financière ménage	
Très difficile	59.6 %
Difficile, plutôt difficile	64.6 %
Facile, plutôt facile	65.8 %
Très facile	66.0 %
Catégorie de commune de domicile	
Ville	64.9 %
Agglomération	67.0 %
Campagne	64.7%
Nationalité	
Suisse	66.1%
Autres nationalités	63.0%
Région linguistique	
Suisse alémanique	65.9 %
Suisse romande	64.6 %
Suisse italienne	59.4 %

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des pratiques culturelles, cc-f-16.02.04.07

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Billets solidaires

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Direction du Département de la culture et de la transition numérique de la Ville de Genève

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Arts de la scène

Site web de la politique/mesure, si possible

www.geneve.ch/fr/themes/culture/culture-toutes/mesures-tarifaires

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

En collaboration avec un réseau d'associations et organismes à caractère social, le Département de la culture et de la transition numérique (DCTN) de la Ville de Genève gère des invitations qui permettent chaque année à environ 2000 spectatrices et spectateurs d'assister gratuitement à des spectacles dans une vingtaine de lieux culturels (théâtre, danse, cinéma, opéra). L'intérêt et la particularité de cette mesure résident dans l'accompagnement qu'offrent ces organismes sociaux à leurs bénéficiaires. Ces organismes œuvrent dans des domaines très variés et en faveur de publics désavantagés, discriminés, rencontrant des difficultés de toutes natures.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Un réseau de 50 partenaires issus du domaine social. Une moyenne de 1200 usagères et usagers par an.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

55 360 USD en moyenne

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Migros-Pour-cent-culturel - Classics, Concerts du Dimanche de la Ville de Genève, L'OCG, L'OSR, AMR, Ateliers d'ethnomusicologie, FanfareduLoup, ADC, Les Cinémas du Grütli., Théâtre Am Stram Gram, Théâtre de l'Orangerie, Théâtre des Marionnettes de Genève, Théâtre du Loup, Théâtre Saint-Gervais, Théâtre La Parfumerie, Le POCHE, Théâtre du Grütli, Théâtre Le Galpon, Comédie de Genève & la Compagnie Confiture, La Lanterne Magique, La Petite Lanterne. En regard de ces partenaires culturels, il faut également compter une cinquantaine de partenaires du domaine social.

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Plusieurs organismes sociaux relèvent que pour certaines usagères et certains usagers les horaires des représentations en soirée peuvent être problématiques et être perçus, (pour des raisons de fatigue, d'insécurité, etc.), comme un frein pour une sortie culturelle.

La langue de la représentation, le type de spectacle, la communication des programmes sont considérés comme peu accessibles. Le prix du billet de transport peut également être un frein à leur sortie.

Certains organismes sociaux mentionnent que leurs usagères et usagers ne sont pas assez autonomes ou ne se sentent pas légitimes pour sortir seules et seuls au spectacle et auraient besoin d'un accompagnement personnalisé.

Pour rappel, les billets solidaires bleus et rouges sont transmis par le DCTN aux organismes sociaux partenaires en début de chaque année. Malheureusement il n'y a, à l'heure actuelle, aucune communication en cours d'année sur les billets qui ne seraient pas utilisés. Ainsi, en fin d'année, certains organismes ont été à court de billets solidaires alors que d'autres ont en trop reçu et les détruisent sans les avoir utilisés. Certaines associations demandent si une bourse aux billets pourrait être mise en place.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la politique/mesure

Superar Suisse

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Superar Suisse, Zürich

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Musique

Site web de la politique/mesure, si possible

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Avec son programme musical de haute qualité, Superar Suisse encourage les enfants et les jeunes indépendamment de leur origine ou de leur milieu socio-économique. Le programme est gratuit pour les enfants et les jeunes et propose des cours de chant chorale et d'orchestre. L'objectif est d'ouvrir aux enfants et aux jeunes de nouvelles perspectives par le biais du plaisir de jouer de la musique ensemble, perspectives qui leur seraient fermées sans Superar Suisse. Beaucoup d'enfants participant à Superar sont issus de l'immigration et de milieux peu instruits qui n'ont pas accès à la musique classique ou à une formation musicale.

Superar Suisse a bénéficié du soutien de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS avec les aides financières aux organisations particulières selon l'art. 7 al. 2 de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse LEEJ. Superar Suisse a également bénéficié en 2021 – 2022 d'un soutien de l'Office de la culture dans le cadre du soutien de projets favorisant la formation musicale et la pratique active de la musique chez les enfants et les jeunes.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

111351 USD en 2022-2023, 55000 USD en 2021 - 2022

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral des assurances sociales OFAS, Office fédéral de la culture OFC

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la politique/mesure

Appel à projets « Découvertes culturelles »

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Service de la culture – Ville de Lausanne

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Musique

Arts visuels

Secteurs culturels et créatifs

Arts de la scène

Site web de la politique/mesure, si possible

<https://www.lausanne.ch/officiel/administration/culture-et-developpement-urbain/culture/participation-culturelle/projets/appel-a-projets-decouvertes-culturelles.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

À fin 2020, la Ville de Lausanne a proposé aux structures d'accueil de l'enfance des secteurs du préscolaire, du parascolaire et du socioculturel lausannois, une programmation de découvertes culturelles. Suite à un appel à projets ouvert, 18 propositions artistiques ont été retenues dans les domaines du théâtre, de la danse, du cirque, de la musique et de l'art du récit.

Jouées entre quatre et huit fois chacune, elles ont fait l'objet au total de 80 représentations en 60 lieux d'accueil différents. Le Service de la culture a assuré la sélection et l'organisation de ce projet en collaboration avec le Service de la petite enfance, le Service des écoles et du parascolaire, la Permanence Jeunes Borde ainsi que la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Une attention particulière a été accordée à la pluralité des formes, des esthétiques, des écritures et des parcours artistiques pour départager les 62 candidatures déposées. Les représentations ont eu lieu de mi-mai à fin novembre 2021 au sein des centres de vie enfantine, des APEMS, des structures d'accueil du parascolaire, des centres socioculturels et des maisons de quartier.

Cette mesure a eu pour objectif d'offrir des rendez-vous culturels aux enfants et aux jeunes qui fréquentent ces lieux, et donner aux artistes et aux équipes artistiques l'opportunité d'explorer de nouvelles possibilités de jeu en dehors des lieux de culture institutionnels. Elle s'inscrit également dans la volonté affirmée de la Municipalité de renforcer l'accès à la culture pour toutes et tous, dès le plus jeune âge.

Par cette démarche, la Ville souhaitait également soutenir dans le cadre de cette reprise de la vie culturelle le secteur professionnel lausannois avec des contributions financières directes. 45 artistes ont ainsi bénéficié de ce soutien.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Ces rendez-vous destinés aux enfants et aux jeunes ont permis aux artistes de se produire en dehors des lieux de culture institutionnels. Ils ont créé du lien et de nouvelles synergies avec les lieux de vie de l'enfance. 45 artistes ont bénéficié d'un soutien financier par cette mesure qui a fait l'objet d'un appel à projets.

Les Découvertes culturelles ce sont :

- 18 spectacles : chant, cirque, conte, danse, musique, performance, théâtre
- 80 représentations dans 60 lieux de vie de l'enfance à Lausanne :
 - 30 représentations dans 13 crèches et garderies
 - 30 représentations dans 30 APEMS et UAPE (parascolaire)
 - 20 représentations dans 17 Centres d'animation socioculturels
- Spectatrices et spectateurs : 2553 enfants, accompagnantes et accompagnants

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

113 565 USD

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Le Service de la culture a assuré la sélection et l'organisation de ce projet en collaboration avec le Service de la petite enfance, le Service des écoles et du parascolaire, la Permanence Jeunes Borde ainsi que la Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL). Parmi les lieux partenaires ayant accueilli une proposition artistique, il y a 13 crèches et garderies, 30 APEMS et UAPE, 17 centres d'animation socioculturels.

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Secteur privé

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

La qualité du contact avec le public, l'interaction et la proximité avec les artistes sont des composantes qui ont favorisé la réussite du projet dans son ensemble. La mesure a permis d'explorer de nouveaux canaux de diffusion. Présentées in situ, les propositions artistiques ont privilégié des formats adaptables, simples de mise en œuvre et pensés pour un public susceptible de circuler par moment. Un point d'attention est la participation et l'engagement des équipes éducatives dans la mise en œuvre du projet. L'accompagnement d'actions de médiation « Avant – pendant – après » a permis d'ancre plus durablement l'expérience, d'encourager des collaborations avec les équipes éducatives et d'approfondir la découverte culturelle.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.4

Nom de la politique/mesure

AG culturel | Kultur-GA

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Association AG culturel | Kultur-GA

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma / arts
audiovisuels

Arts de la
scène

Musique

Arts
visuels

Secteurs culturels et
créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

www.agculturel.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Ce projet d'abonnement, élaboré en collaboration avec les cantons romands, permet aux jeunes jusqu'à 26 ans de profiter de l'offre culturelle la plus étendue de Suisse. L'AG culturel est un abonnement qui permet à son détenteur ou sa détentrice d'accéder librement, pour le prix de 110 dollars américains par an, à tous les lieux culturels ayant signé la convention de partenariat.

L'AG culturel est valable dans les cantons de Fribourg, Neuchâtel, Jura, Valais et Berne. L'AG culturel compte plus de 290 lieux partenaires, ce qui fait des milliers d'événements (concerts, spectacles, expositions, festivals et films.) accessibles gratuitement. Parce que la culture est un moteur de créativité et d'échanges, l'association veut contribuer à l'accès facilité aux événements culturels, toutes disciplines confondues et permettre ainsi aux jeunes de découvrir autrement le monde qui les entoure et de le/se questionner.

L'AG culturel est né de la volonté de favoriser la pratique culturelle en Suisse par la mise en réseaux des lieux et par une offre libre et illimitée. Le prix étant défini par avance, cet abonnement encourage la multiplication des sorties et la prise de risques culturels. Ouverte à tous les arts et à toutes les institutions culturelles établies sur le territoire de validité et proposant une programmation professionnelle, cette initiative donne accès à la culture sous toutes ses formes et dans toute sa diversité.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

L'abonnement est né en 2012 en Valais. En 2018, il s'est étendu aux cantons suivants : Fribourg, Neuchâtel, Jura et Berne (Jura bernois, Seeland et Bienne). En 2021, l'AG culturel a étendu son offre en Suisse alémanique par une adhésion de la ville de Berne.

En 2022, le nombre d'abonnés (1514) a plus que doublé en comparaison avec l'année précédente (627). La progression est encore plus marquée si on compare avec les chiffres de fin 2019, soit avant la pandémie ; puisque le nombre d'abonnements a triplé par rapport à cette période (395).

Au 22.12.2023, il y avait 1803 abonnées et abonnés.

Pour l'ensemble de l'année 2022, les lieux partenaires ont comptabilisé près de 5325 entrées réalisées par les abonnés de l'AG culturel. Ce chiffre est trois fois plus élevé que celui pour 2021 (1549). Les chiffres pour l'année 2023 seront connus début 2024 mais les prévisions laissent à penser que le nombre d'entrées va doubler par rapport à 2022.

En fin 2023, 290 lieux sont partenaires de l'AG culturel. Ce chiffre n'a cessé de croître ces dernières années : 213 en 2020, 237 en 2021, 258 en 2022.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Soutien des cantons partenaires, de la Conférence des Présidents des Organes de répartition de la Loterie romande CPOR pour la période 2018-2020 et 2021-2023, et soutien de la Confédération (Office fédéral de la culture OFC, soutien à la participation culturelle) pour l'extension en Ville de Berne.

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Cantons partenaires (Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais) via la conférence des chefs de service et délégués aux affaires culturelles (CDAC CIIP). Communes des cantons partenaires, écoles et universités. Lieux culturels partenaires (290 sur le territoire de l'abonnement). Agendas culturels en ligne : Agenda Culture Valais, Culturoscope, In Situ, Bulle de Culture, Berner Kulturagenda.

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Secteur privé

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Le rapport d'activités est régulièrement évalué par les cantons romands (CDAC CIIP). L'association poursuit son travail de communication vers les potentielles futures personnes abonnées.

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et mesures conçues pour intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les programmes de coopération et d'assistance internationale et régionale pour le développement durable, y compris Sud-Sud, afin de soutenir l'émergence de secteurs créatifs dynamiques dans les pays en développement. Ce type de politiques et de mesures sont généralement mises en œuvre par les agences de coopération internationale et/ou les ministères et agences chargées des affaires étrangères et de la culture.

Les mesures dont il faut rendre compte doivent signaler, le cas échéant, l'instauration de mécanismes de coordination.

QUESTIONS CLÉS

1. Votre pays a contribué ou bénéficié du Fonds International pour la Diversité Culturelle (FIDC) durant ces 4 dernières années :

- OUI, mon pays a contribué au FIDC
 OUI, une institution publique ou une organisation non-gouvernementale de mon pays a bénéficié du FIDC

2. Des stratégies de coopération pour le développement, incluant les stratégies de coopération Sud-Sud, reconnaissent le rôle stratégique de la créativité et des expressions culturelles diverses :

- OUI NON

Si OUI, veuillez fournir le(s) nom(s) de(s) stratégie(s) et leur(s) année(s) d'adoption
Pourcent culturel de la Direction du Développement et de la Coopération DDC

3. Votre pays gère des programmes multilatéraux et/ou bilatéraux de coopération dédiés à l'assistance technique et au renforcement des capacités soutenant:

- Le développement et la mise en œuvre de politiques culturelles dans des pays en développement
 Le développement des micro-, petites et moyennes entreprises culturelles et des marchés créatifs dans des pays en développement
 Des artistes et des professionnels de la culture dans des pays en développement

STATISTIQUES

Valeur de la contribution nationale totale au Fonds International pour la Diversité Culturelle (en dollars américains)

50 000 USD / an 2020-2023 (total : 200'000 USD)

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Soutien du secteur culturel en tant que partie de la coopération internationale de la Suisse : « North Africa Cultural program »

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Musique

Arts de la scène

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts visuels

Édition

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

<https://www.eda.admin.ch/deza/fr/home/ddc/activites/recherche-culture/art-culture.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Le thème « Culture et développement » fait partie de la stratégie de coopération internationale de la Suisse. L'agence gouvernementale suisse pour le développement, la Direction du développement et de la coopération (DDC), utilise une partie de ses fonds pour l'art et la culture dans ses programmes nationaux de coopération au développement (environ 1 % du budget consacré à un pays partenaire). La Suisse soutient la culture en tant que droit humain. Par ailleurs, un secteur culturel dynamique et indépendant est un moteur de changement social, qui promeut la liberté d'expression et la participation démocratique, et qui constitue la base d'une société civile forte. En outre, les échanges et le dialogue interculturels peuvent constituer la base d'une coexistence pacifique en renforçant la confiance entre les communautés et en promouvant la tolérance et la solidarité.

Le programme culturel régional en Afrique du Nord en est un exemple. L'objectif général de ce programme est de renforcer le dialogue interculturel, la solidarité et les moyens de subsistance, en particulier chez les jeunes femmes et les jeunes hommes, et d'encourager l'expression créative en tant que vecteur de changement. La promotion des arts et de la culture est un moyen supplémentaire pour atteindre les objectifs de la Suisse en Afrique du Nord en termes de stabilité politique, de prospérité économique et de gestion des migrations, en encourageant le dialogue et la compréhension entre les peuples de la région et en prévenant la violence.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

À travers « North Africa Cultural program », la Suisse a pu promouvoir, entre 2020 et 2023, la diversité des expressions culturelles dans la région de l'Afrique du Nord, en appuyant plus de 50 organisations et espaces culturels en Tunisie, en Algérie, en Égypte, en Libye et au Maroc, mais aussi au niveau d'autres régions, dont le moyen orient et l'Afrique subsaharienne, en appuyant la coopération sud-sud entre les organisations basées en Afrique du Nord et leur voisinage.

Le programme renforce la résilience des organisations culturelles indépendantes en Afrique du Nord et offre la possibilité aux jeunes artistes de promouvoir leurs compétences et d'échanger entre elles et entre eux, en facilitant ainsi le réseautage et la mobilité des artistes dans la région, qui a connu des défis importants surtout durant la pandémie du COVID-19.

En outre, le programme offre un appui structurel et programmatique aux organisations qui interviennent dans plusieurs domaines culturels, tels que les arts visuels, la musique, la production cinématographique, les arts de la scène et les arts numériques.

Le programme a opté pour une approche inclusive et de proximité, ce qui a permis d'atteindre plusieurs jeunes artistes dans les zones rurales où l'accès à la culture n'est pas forcément acquis. C'est le cas du Centre culturel des arts et métiers de la montagne de Semmama, un espace conçu pour les enfants, les jeunes et les adultes essentiellement originaires des zones rurales et défavorisées, dans le but d'encourager « l'action culturelle et sportive » à travers des clubs de cinéma, de théâtre, de cirque, de musique et d'activités sportives afin de les sensibiliser à la culture et au sport à l'aide d'une programmation culturelle de proximité, et ce dans un cadre d'action difficile dans une zone frontalière connue par plusieurs mouvements des groupes terroristes dans les montagnes de Kasserine et notamment dans la montagne de Semmama. Le programme a permis d'ouvrir des formations à des jeunes artistes et à des femmes de milieux ruraux, et de les inclure dans un écosystème de production et de « branding » des produits artistiques de la région, permettant ainsi l'autonomisation financière d'un nombre de jeunes et de femmes dans la région de Semmama.

La fin de l'année 2023 a connu la confirmation d'une nouvelle phase de ce programme qui va continuer jusqu'en octobre 2027.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

3 543 049 USD

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Arab Fund for Arts and Culture (AFAC)

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Le renforcement organisationnel et structurel des structures culturelles leur a permis de faire preuve de résilience face aux conséquences économiques liées à la pandémie du COVID-19 et elles sont ainsi sorties plus fortes de cette crise.

L'évaluation a recommandé que, dans la perspective d'une éventuelle nouvelle phase, la théorie de changement soit développée conjointement avec l'organisation chargée de la mise en œuvre et que les indicateurs concrets soient optimisés. En outre, il est nécessaire de développer un plan de renforcement des capacités et de réseautage pour une éventuelle phase 2, et de formaliser des protocoles d'entente entre l'organisation chargée de la mise en œuvre et les représentations suisses dans les pays ciblés par le programme.

OBJECTIF 4

PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LES LIBERTÉS FONDAMENTALES



ÉGALITÉ DES GENRES

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et les mesures adoptées pour promouvoir l'égalité des genres⁵ dans les secteurs de la culture et des médias. Les Parties doivent présenter, entre autres, des politiques et mesures visant à soutenir les femmes en tant que créatrices, productrices, et distributrices d'activités, biens et services culturels ainsi que l'accès des femmes à des postes de décision. Elles doivent aussi rendre compte des politiques et mesures visant à soutenir les femmes en tant que bénéficiaires d'expressions culturelles diverses et citoyennes participant pleinement à la vie culturelle. Les Parties doivent enfin rendre compte des efforts entrepris pour générer des données actualisées sur la progression de l'égalité des genres dans les secteurs de la culture et des médias.

QUESTIONS CLÉS

1. Des ministères, agences gouvernementales et/ou organes parlementaires en charge de l'égalité des genres :

- existent et sont pertinents pour les professionnels de la culture
- existent mais ne sont pas pertinents pour les professionnels de la culture
- n'existent pas

2. Des politiques et mesures ont été mises en œuvre pour soutenir la participation pleine et effective des femmes à la vie culturelle durant ces 4 dernières années :

- OUI
- NON

3. Des politiques et mesures ont été adoptées pour soutenir la reconnaissance et la progression de carrière des femmes en tant qu'artistes, professionnelles de la culture et/ou entrepreneures créatives (ex. assurer un salaire égal à travail égal, accès égalitaire au financement, structures de mentorat et

⁵ L'égalité des genres est une priorité globale de l'UNESCO. Selon l'article 7 de la Convention, les Parties sont encouragées à tenir « dûment compte des conditions et besoins particuliers des femmes ».

de coaching, mesures anti-discrimination, etc.)

OUI NON

4. Des données sont régulièrement collectées et diffusées pour faire le suivi de :

- l'égalité des genres dans les secteurs de la culture et des médias
- la participation des femmes à la vie culturelle

STATISTIQUES

Pourcentage total des fonds publics accordés à des femmes artistes et des productrices culturelles (données par année)

Encouragement du cinéma

Données	Année
48 %	2020
39 %	2021
50 %	2022

Source : Office fédéral de la culture, La question du genre dans l'aide sélective, Factsheet Gender selektive Filmförderung 2013-2022 FR.pdf

Pourcentage de femmes/d'hommes à des postes décisionnels dans les institutions médiatiques et culturelles publiques et privées

Données pour les femmes	Année
22 %	2018-2022

Données pour les hommes	Année
36 %	2018-2022

Ces chiffres, basés sur un nombre restreint de répondants, sont à considérer comme des ordres de grandeur). Données OFS, statistique de l'économie culturelle, calculs de l'OFC.

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des travailleurs culturels, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/culture-medias-societe-information-sport/culture/economie-culturelle/travailleurs-culturels/sexe.assetdetail.24845848.html>

Pourcentage de travaux réalisés par des femmes/hommes artistes exposés/projetés dans des festivals artistiques importants de l'industrie culturelle (film, édition, musique, etc.)

Encouragement du cinéma dans les festivals suisses

Données pour les femmes	Année
33 %	2023

Données pour les hommes

Année

67 %

2023

Source : Office fédéral de la culture, La question du genre dans l'encouragement du cinéma

Pourcentage de femmes qui ont reçu un prix d'art national (données par année)

Prix suisses

<i>Données</i>	<i>Année</i>
40 %	2020
37 %	2021
56 %	2022
46 %	2023

Prix suisses des arts de la scène

<i>Données</i>	<i>Année</i>
25 %	2020
38 %	2021
62 %	2022
38 %	2023

Prix suisses de musique

<i>Données</i>	<i>Année</i>
38 %	2020
27 %	2021
27 %	2022
36 %	2023

Prix suisses de littérature

<i>Données</i>	<i>Année</i>
56 %	2020
33 %	2021

67 %	2022
67 %	2023

Prix suisses d'art

Données	Année
47 %	2020
44 %	2021
85 %	2022
54 %	2023

Prix suisses de design

Données	Année
34 %	2020
40 %	2021
40 %	2022
35 %	2023

Source : Office fédéral de la culture, Section Création culturelle, Genderstatistik Schweizer Preise 2020-2023

Pourcentage de participation des femmes à des activités culturelles (données par année)

Pratiques d'activités culturelles en amateur : 68.9 % 2019

Source : Office fédéral de la statistique, Statistique des pratiques culturelles, [cc-f-16.02.04.07](#)

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Égalité hommes-femmes dans l'encouragement du cinéma

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma/Arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible

<https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/creation-culturelle/cinema/encouragement-du-cinema/gender-filmfoerderung.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Diverses études internationales et nationales ont montré que, par le passé, les projets de films de femmes ont été soutenus moins fréquemment et avec moins de moyens. Pour cette raison, l'OFC a pris des mesures depuis 2016 pour promouvoir l'égalité dans l'encouragement du cinéma, en soutenant notamment les projets de films des deux sexes de manière équilibrée. Cependant, la parité étant loin d'être atteinte, l'OFC a maintenu ses mesures pour la période d'encouragement 2021-2024.

Outre la question de l'encouragement du cinéma, la représentation des sexes devant et derrière la caméra est de plus en plus mise en avant. Diverses études ont montré que les femmes ainsi que les minorités en termes d'orientation sexuelle, d'appartenance ethnique ou religieuse sont sous-représentées dans les médias audiovisuels, ou que leur apparition à l'écran est souvent stéréotypée.

Il existe une forte corrélation entre la part d'hommes et de femmes en charge de la réalisation et du scénario (derrière la caméra) et la part de rôles principaux masculins et féminins (devant la caméra). La présence de femmes dans les rôles principaux dépend en grande partie du fait que ce soit une femme qui ait écrit ou réalisé le film. La répartition des sexes devant la caméra (à l'écran) et derrière la caméra (hors écran) est mesurée statistiquement au niveau européen et la Suisse collecte des données depuis 2017 dans le cadre du relevé statistique « Gender Map ».

Pour chaque film achevé et tourné avec des fonds publics en Suisse, la « Gender Map » collecte en effet les données relatives à la répartition des sexes devant et derrière la caméra.

En complément de la « Gender Map » des critères de sélection concrets et impératifs pour l'égalité des genres sont introduits dans le soutien à la production cinématographique.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Au total, 155 longs métrages suisses (y compris des coproductions) sortis entre 2020 et 2022 ont été examinés, parmi lesquels 55 étaient des films de fiction, 98 des films documentaires et 2 des films d'animation.

Continuité dans les résultats : par rapport à la période précédente (2017-2019), on ne relève aucun changement majeur sur la période 2020-2022. À noter toutefois quelques hausses statistiquement significatives : la proportion de productrices est passée de 34 % à 42 % et celle des scénaristes femmes de 34 % à 41 %. Dans le domaine des films documentaires, la part de réalisatrices est passée de 29 % à 39 % et celle des protagonistes femmes de 34 % à 42 %.

Répartition des sexes dans les équipes cinématographiques : quelque 42 % des longs métrages suisses sont produits par des femmes. 34 % des films ont été réalisés par une femme, tandis que 41 % des scénarios ou des documents servant de base aux films documentaires ont été écrits par une femme. Dans 16 % des films, la photographie a été assurée par des femmes. On observe, dans les salles de montage, une représentation parfaitement équilibrée des hommes et des femmes.

Rôles principaux dans les films de fiction : dans les films de fiction, on compte à peu près le même nombre de rôles principaux féminins que masculins ; cependant, les personnages féminins de moins de 40 ans sont surreprésentés. Par ailleurs, chez les 51-65 ans, on compte deux fois plus de rôles principaux pour les hommes que pour les femmes.

Rôles principaux dans les films documentaires : bien que la proportion de femmes apparaissant comme une protagoniste centrale dans les films documentaires ait progressé, passant de 34 % à 42 %, celles-ci restent sous-représentées. Ce type de rôle revient dans 35 % des cas à des hommes de plus de 40 ans.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Divers fonds régionaux, cantonaux et privés en Suisse qui soutiennent le cinéma ; la télévision nationale SRG SSR

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

Secteur privé

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Il est prévu de reconduire la « Gender Map », qui a fait ses preuves en tant qu'outil statistique. La liste des principaux métiers de la production cinématographique a été élargie début 2023 : outre la production, la réalisation, l'écriture du scénario, la photographie et le montage, toutes les fonctions impliquées dans la création d'un film sont désormais prises en compte.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la politique/mesure

Tandem Diversité

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Pro Helvetia

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma / arts audiovisuels

Art numérique

Édition

Arts de la scène

Design

Musique

Arts visuels

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

[Résultats « Tandem diversité » 2022 - Pro Helvetia](#)

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Avec le programme « Tandem Diversité », la fondation Pro Helvetia soutient depuis 2022 des institutions culturelles dans leur processus interne en faveur de la promotion de la diversité. Les institutions sélectionnées participent à un atelier de deux jours où elles apprennent les bases du développement organisationnel axé sur la diversité et réfléchissent à leur organisation. Elles peuvent demander ensuite un soutien financier pour lancer et mettre en œuvre un processus de diversité à long terme avec des coaches spécialisées et des coachs spécialisés dans différents aspects de la diversité (genre, migration, orientation sexuelle, handicap etc.).

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

En 2022, 12 institutions issues de disciplines artistiques diverses (musées, musique, théâtre, danse) ont participé à l'atelier de deux jours. Sept d'entre elles ont ensuite reçu un soutien financier pour un accompagnement individualisé de la mise en œuvre de leur processus de diversité. En 2023, ce sont 16 institutions culturelles qui ont participé à l'atelier de 2 jours. L'offre rencontre un écho très positif auprès des institutions culturelles qui sont de plus en plus sensibilisées à l'importance de la promotion de la diversité.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

489 418 USD pour les montants financiers alloués et 141 412 USD pour l'organisation des ateliers (sans compter les ressources humaines de Pro Helvetia)

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Jury externe et expertes et experts en diversité pour les contributions pendant les ateliers.

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

L'évaluation qualitative a permis de formuler les conclusions suivantes :

1. L'atelier, qui est au cœur de l'appel d'offres, permet la mise en réseau et donne à toutes les organisations participantes les connaissances de bases communes et l'impulsion pour développer des processus de diversité.
2. Le développement et l'intégration de critères de qualité pour les processus de diversité sont particulièrement importants pour l'évaluation des processus qui bénéficient d'un soutien.
3. La vision à long terme du processus doit être prise en compte dans la conception du soutien des processus et dans leurs suivis. Cela signifie que, même après un processus de diversité, des ressources doivent être mises à disposition pour un soutien de longue durée (par exemple avec un poste d'agente ou d'agent de la diversité et/ou un budget pour la diversité).
4. La mise en réseau des organisations engagées dans un processus de diversité est essentielle. À l'avenir, le réseau continuera à se développer et, par conséquent, le besoin d'échange aussi. Cette mise en réseau peut aussi se faire à bas seuil, par exemple par des formats en ligne ou sous forme de « table ronde ». Il est important que les organisations puissent échanger dans un cadre confidentiel sur des sujets sensibles tels que la politique du personnel.
5. La coordination entre les organismes de financement est cruciale pour l'impact à long terme des processus. À plus long terme, un changement structurel profond n'est possible que si davantage de ressources peuvent être engagées ou si des mandats politiques clairs sont donnés, si, par exemple, la diversité est prise en compte dans les accords de prestations entre les organisations culturelles, les villes et les cantons, et si elle est encouragée en conséquence.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la politique/mesure

The Stories of Us*

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Be You Network

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Cinéma / arts audiovisuels

Site web de la politique/mesure, si possible

www.beyounetwork.org/thestoriesofus

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

En Suisse en 2020, de nombreuses et de nombreux jeunes LGBTIQ+ partagent encore un parcours similaire. Celui d'être seules et seuls dans la découverte de soi, souvent obligées et obligés de faire preuve de courage pour comprendre, accepter et partager leur identité, que la société considère encore « hors-norme ». The Stories of Us* souhaite contribuer à changer notre narratif commun pour inclure des parcours de vie LGBTIQ+, pallier au manque de représentation et améliorer le sentiment d'inclusion des jeunes LGBTIQ+. À travers 12 podcasts, le projet partagera les histoires de « coming-in » et de « coming-out » de jeunes de 9 orientations sexuelles et identités de genres minoritaires, dans le but de diffuser des vécus instigateurs d'espoirs pour la nouvelle génération LGBTIQ+. Des événements participatifs seront également organisés pour les jeunes dans 4 cantons romands (GE, VD, VS, FR), en partenariat avec les associations LGBTIQ+ locales, afin de permettre l'échange entre jeunes et le soutien entre pairs. The Stories of Us* a bénéficié du soutien financier de l'Office fédéral des assurances sociales OFAS pour un projet encourageant la participation, selon l'art. 8, al. 1, let. b de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse LEEJ.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

OUI

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

44 191 USD en 2020-2022

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Office fédéral des assurances sociales OFAS

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Société civile

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

OUI

Si oui, quelles sont les principales conclusions/recommandations ?

Un rapport final a été transmis, il est prévu que Be You Network continue de publier des podcasts.

LIBERTÉ ARTISTIQUE

INTRODUCTION

Les Parties doivent fournir des informations sur les politiques et les mesures adoptées et mises en œuvre pour promouvoir la liberté artistique⁶. Elles doivent mettre en avant les actions visant à promouvoir : le droit à la création sans censure ni intimidation ; le droit au soutien, à la diffusion et à la rémunération des activités artistiques ; le droit à la liberté d'association ; le droit à la protection des droits sociaux et économiques des artistes ; le droit à la participation à la vie culturelle.

QUESTIONS CLÉS

1. La constitution et/ou les cadres nationaux réglementaires reconnaissent officiellement :
 - le droit des artistes à créer sans censure ni intimidation
 - le droit des artistes à diffuser et/ou interpréter leurs créations artistiques
 - le droit pour tous les citoyens de jouir librement des créations artistiques dans les sphères publique et privée
 - le droit pour tous les citoyens de participer sans restriction à la vie culturelle
2. Des organismes indépendants sont établis pour recevoir les plaintes et/ou faire le suivi des violations et des restrictions à l'égard de la liberté artistique :
 - OUI
 - NON
3. Des initiatives pour protéger les artistes en danger ou en exil ont été développées ou soutenues par les autorités publiques durant ces 4 dernières années (ex. en fournissant des refuges, des conseils, des formations, etc.) :
 - OUI
 - NON
4. Des mesures et des initiatives destinées à assurer une prise de décision transparente dans l'attribution de financements gouvernementaux, d'aides d'État et de prix pour les artistes existent ou ont été introduites ces 4 dernières années (ex. par le biais de comités indépendants, etc.) :
 - OUI
 - NON
5. Des mesures de protection sociale prenant en compte le statut professionnel des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. assurance santé, plans de retraite, allocations chômage, etc.) :

⁶ L'article 2 de la Convention stipule dans son premier principe directeur que « la diversité culturelle ne peut être protégée et promue que si les droits de l'homme et les libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, d'information et de communication, ainsi que la possibilité pour les individus de choisir les expressions culturelles, sont garantis ».

OUI

NON

6. Des mesures économiques prenant en compte le statut des artistes ont été adoptées ou révisées durant ces 4 dernières années (ex. accords collectifs, impôt sur le revenu et autres cadres réglementaires, etc.) :

OUI

NON

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Lausanne Méditerranées

Nom de l'agence chargée de la mise en œuvre de la politique/mesure

Ville de Lausanne

Domaines culturels couverts par la politique/mesure

Musique

Arts de la scène

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la politique/mesure, si possible

<https://www.lausanne.ch/agenda-et-actualites/lausanne-mediterranees.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la politique/mesure

Lausanne Méditerranées présente différents aspects du monde méditerranéen aux Lausannoises et Lausannois et permet de mieux faire connaître les personnes et populations issues de pays méditerranéens présentes à Lausanne. Les premières éditions ont permis d'explorer le Maghreb (2017), la Grèce (2018), l'Albanie (2019) et le Liban (2023). Dès 2023, la participation culturelle est désormais placée au cœur de l'événement avec pour objectifs d'étendre son action en termes de territoires, de publics, de partenaires, de programmation et de gouvernance.

Un groupe de référence est constitué pour la mise en œuvre des différents temps de Lausanne Méditerranées. Il regroupe les associations du pays à l'honneur, des personnes relais, des partenaires culturels ainsi que des personnes originaires du pays à l'honneur vivant à Lausanne. Plusieurs services de la Ville de Lausanne sont également réunis dans le cadre d'un comité de pilotage : le Secrétariat municipal, le Service de la culture et le Bureau lausannois pour les immigrés. De 2023 à 2025, Lausanne Méditerranées est soutenu par le crédit de la Confédération destiné à l'intégration, dans le cadre de son programme « Nouveau Nous ».

Porté par la Ville de Lausanne depuis 2016, Lausanne Méditerranées est un focus culturel qui promeut la diversité et l'interculturalité. Organisée à l'automne, cette manifestation vise non seulement à marquer l'engagement de la Ville de Lausanne et ses liens internationaux, mais aussi à ouvrir un espace de partage avec les personnes et populations issues de la migration présentes à Lausanne. Lausanne Méditerranées est pensé comme un geste d'ouverture au monde, à la culture contemporaine des pays mis à l'honneur, ainsi qu'à l'interculturalité qui se tisse à Lausanne. Ce rendez-vous vise à promouvoir la diversité et le dialogue à travers une programmation intégrant spectacles, projections, concerts, performances, expositions, débats, conférences, rencontres, ateliers, marché et découvertes culinaires. Il se décline autour de trois axes : socio-politique, culturel et interculturel.

La politique/mesure cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la politique/mesure ?

Le projet est pensé tel un laboratoire qui s'implante dans le paysage lausannois des événements de la rentrée culturelle à l'automne.

Pour sa 4ème édition de Lausanne Méditerranées – qui s'est tenue du 30 septembre au 8 octobre 2023 (précédée d'un prologue depuis mi-septembre) – l'ambition a été d'associer plus intensément les communautés locales pour concevoir et programmer avec elles ce focus, valorisant le métissage créé par le double apport « ici » et « là-bas » et mettant ainsi en valeur les aspects de leur culture d'origine. L'accent porté sur la participation culturelle a permis de réunir et de fédérer des personnes et des populations issues du Liban, ainsi que le plus grand nombre autour d'une programmation à la fois rassembleuse et ouverte.

L'événement a ainsi pu offrir de nouveaux terrains d'expression. Près de 3000 personnes ont pris part à l'une des 40 propositions (spectacles, concerts, ateliers, conférences, etc.) pour faire de cette semaine d'échange et de culture un véritable rendez-vous automnal tourné vers la Méditerranée.

En valorisant le processus autant que le résultat, l'objectif a été d'offrir une place à toute initiative, d'inclure et d'associer le plus grand nombre à la démarche. Co-construire, favoriser l'échange, faire dialoguer les cultures, stimuler le vivre ensemble, susciter de nouvelles synergies et garder une trace, sont autant d'objectifs poursuivis par Lausanne Méditerranées.

Ressources financières allouées à la politique/mesure en dollars américains

Nom(s) des partenaires engagés dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Type(s) d'entité(s) engagée(s) dans la mise en œuvre de la politique/mesure

Secteur public

La mise en œuvre de la politique/mesure a-t-elle été évaluée ?

NON

MESURES ET INITIATIVES REPORTÉES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

INTRODUCTION

L'article 11 de la Convention de 2005 et les directives opérationnelles liées reconnaissent le rôle clé des organisations de la société civile (OSC) dans la mise en œuvre de la Convention. Le paragraphe 14 des directives opérationnelles relatives à l'article 9 « Partage de l'information et transparence » stipule également que « les Parties veillent à favoriser la participation des organisations de la société civile à la préparation des rapports selon des modalités définies en concertation. Les rapports doivent faire état de la manière dont la société civile a participé à leur préparation ».

Dans cette section, les Parties sont invités à fournir des informations sur :

- la façon dont les OSC ont été associées à l'élaboration du rapport périodique
- les mesures et initiatives pertinentes mises en œuvre par les OSC durant ces 4 dernières années pour mettre en œuvre les 4 objectifs de la Convention
- les priorités identifiées par les OSC pour poursuivre la mise en œuvre de la Convention.

Pour cela, les Parties peuvent :

- Télécharger le formulaire des OSC [ici](#) et indiquer les coordonnées de l'organisation chargée de compiler les réponses des OSC ainsi que la date limite des contributions ;
- Diffuser le formulaire des OSC parmi les OSC identifiées travaillant dans des domaines couverts par la Convention, et/ou les OSC sélectionnées sur la base d'un appel à manifestation d'intérêt, et/ou sur la base d'un appel ouvert à contributions ;
- Inclure dans la première section du formulaire des rapports périodiques « Informations générales » les coordonnées des OSC qui ont reporté des mesures et des initiatives en utilisant le formulaire des OSC ;
- Compléter les sections ci-dessous en :
 - Décrivant le processus de consultation avec les OSC ;
 - Sélectionnant les mesures et les initiatives pertinentes reportées par les OSC via le formulaire des OSC ;

Consolidant les réponses des OSC concernant leurs priorités futures.

PROCESSUS DE CONSULTATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

Décrire la façon dont le formulaire des OSC a été utilisé pour promouvoir la collaboration avec les OSC dans la préparation de ce rapport, y compris la distribution du formulaire et les modalités de collecte

et d'analyse des informations reçues. Veuillez indiquer le pourcentage de mesures et d'initiatives qui ont été considérées comme pertinentes par la Partie et incluses dans le formulaire des rapports périodiques.

L'Office fédéral de la culture (OFC) a collaboré directement avec la Coalition suisse pour la diversité culturelle (CSDC) qui représente et regroupe les organisations de la société civile qui militent pour la protection et la promotion de la diversité culturelle. Un accord de collaboration a été établi pour que la CSDC coordonne la transmission des informations, du formulaire spécifique, de la consultation de l'avant-projet et centralise les retours de la part des organisations de la société civile.

La CSDC a transmis le formulaire spécifique à 69 organisations (cf. liste en annexe) depuis le 17.11.2023. Parmi celles-ci, 23 organisations ont répondu, ce qui a permis à la CSDC de sélectionner 19 mesures et initiatives à présenter. Une réunion de rédaction a été organisée le 21.02.2024 entre l'OFC, la section UNESCO du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et la CSDC pour déterminer conjointement le contenu du rapport. Les 19 mesures et initiatives proposées ont été considérées comme pertinentes et figurent dans le présent rapport. Les principales priorités identifiées par les organisations de la société civile sont issues des contributions présentées par le formulaire spécifique et ont été formulées par la CSDC.

L'avant-projet de rapport a été mis en consultation auprès des organisations de la société civile qui ont proposé des mesures par l'intermédiaire de la CSDC du 15.03.2024 au 28.03.2024. Les retours ont été centralisés par la CSDC et transmis à l'OFC.

MESURES ET INITIATIVES REPORTÉES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Veuillez inclure ci-dessous les mesures et les initiatives mises en œuvre par les OSC durant ces 4 dernières années pour mettre en œuvre les 4 objectifs de la Convention. Il n'y a pas de limitation concernant le nombre de mesures et d'initiatives à inclure. Cliquez sur « ajouter une mesure » sous chacun des objectifs afin de remplir un nouveau formulaire pour chaque mesure/initiative.



OBJECTIF 1 – *Soutenir des systèmes de gouvernance durables pour la culture*

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la mesure/initiative

Forum des Arts Visuels

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Visarte Vaud

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible

https://res.cloudinary.com/drxbrdh9i/image/upload/v1695644975/Version_FINALE_9790e3df73.pdf

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Visarte Vaud se donne pour tâches de faire progresser la reconnaissance de la profession et la sécurité sociale de ses membres, de défendre leurs droits, d'encourager la solidarité entre les professionnelles et professionnels, d'aider les membres en matière juridique, financière et sociale, de traiter des questions pertinentes et de les diffuser sur diverses plateformes. Elle est impliquée dans le développement de stratégies culturelles et leur mise en application concrète.

Le Forum des Arts Visuels (29 et 30 septembre 2023) est issu du programme « projet de transformation » proposé dans les mesures COVID-19, il a bénéficié du soutien du Canton de Vaud.

Suite aux interviews d'artistes et aux focus groups réalisés en 2022 dans le cadre de l'enquête sur le statut des artistes du canton de Vaud, Visarte Vaud a décidé de créer, en 2023, un Forum des Arts Visuels pour fédérer les divers actrices et acteurs du monde des arts visuels.

Le Forum des Arts Visuels a été un espace de travail, de communication, d'information et de partage, entre toutes les parties prenantes du monde des arts visuels : les professionnelles et professionnels de l'art (artistes, curatrices et curateurs, scénographes, techniciennes et techniciens, etc.), les responsables des institutions muséales, des institutions formatrices, la recherche académique, les responsables du monde politique, le public, etc. Le but était de travailler ensemble, et de manière bienveillante, sur la porosité des différents territoires concernés.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?

Le Forum des Arts Visuels a constitué un moment décisif pour la progression et les changements attendus concernant les différentes problématiques que l'enquête de 2022 a mis en évidence. Cet évènement a été, pour de beaucoup de travailleuses et travailleurs de l'art indépendantes et indépendants ou intermittentes et intermittents, un moment inédit de rencontres, d'échanges ainsi que d'acquisition/transmission de compétences/connaissances/réseaux. Ce moment a favorisé un sentiment de cohésion, de confiance, de sécurité et de pouvoir d'agir au sein d'une population habituée plutôt à des sentiments d'incertitude, de solitude et d'insécurité. Concernant les intervenantes et intervenants qui représentaient les institutions d'exposition et de formation ainsi que les pouvoirs publics et les bailleurs de fonds, celles-ci et ceux-ci – en prenant part activement au Forum, et de par le contenu de leurs interventions – ont répondu positivement et de manière engagée à l'appel qui leur avait été fait, et qui peut être résumé par le titre du Forum : *Fédération, soutien et reconnaissance au sein du monde des arts visuels contemporains*. Finalement, le grand public (ou public non spécialisé) a également formulé sa reconnaissance et ses félicitations à l'issue de sa participation à la rencontre. Il semblerait que celle-ci l'ait aidé à clarifier ses représentations sur le monde des arts visuels.

AJOUTER UNE MESURE

MESURE N.2

Nom de la mesure/initiative

Création d'expositions et d'espaces d'art visuel

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Visarte Vaud

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://www.visartevaud.ch/association?id=33&datalist=works>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Visarte s'engage pour que la création artistique ait lieu dans de bonnes conditions et conseille les artistes. Elle se donne pour tâches de les diffuser sur diverses plateformes. Elle est impliquée dans le développement de stratégies culturelles et leur mise en application concrète.

Grâce à sa profonde connaissance des réalités professionnelles des artistes, l'association est idéalement positionnée pour comprendre les préoccupations et problèmes de la création artistique visuelle. Elle s'engage pour la liberté artistique, pour une société propice à la création, pour le maintien de l'encouragement de l'art.

Chaque année, elle crée plusieurs projets artistiques dont un projet plus conséquent. Sous forme d'exposition de groupe, avec une thématique différente, elle contribue à la promotion de l'art dans la région, en Suisse et certaines fois à l'étranger.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?

Depuis plus de 150 ans l'association défend les intérêts de ses membres. La population est vivement encouragée à participer à des événements, à découvrir la scène des arts visuels et à cultiver l'amour de l'art.

L'association procède aussi à des acquisitions de fonds de ses membres pour les projets d'exposition, d'éditions d'estampes ou de publications.

Expositions :

2022 : Viti Vini Vici : Art en plein air – Parc Mon-Repos Lausanne

2022 : Melting Pot ou comment changer du plomb en or : Exposition collective – CACY Centre d'art contemporain Yverdon

PROJET 2024, Visarte Vaud ouvre un Espace d'art contemporain, nommé :

V Espace vaudois d'art contemporain

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la mesure/initiative

Réseaux et ateliers d'artistes

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

SCALA

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://scala.coop>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Fondée à Lausanne début 2020 par une dizaine d'artistes conscientes et conscients que le devenir culturel de la ville passe par une véritable intégration de ses actrices et acteurs, SCALA (Société Coopérative d'Artistes - Lausanne et Alentours) a pour but de rendre accessibles des espaces de travail de qualité aux artistes visuelles actives et artistes visuels actifs à Lausanne. Son objectif est de localiser et de réaffecter des bâtiments dans l'agglomération lausannoise et de les mettre à disposition à prix coûtant. Ainsi, elle veut répondre au besoin des actrices et acteurs artistiques, culturels et sociaux de se rapprocher et de faire circuler leurs ressources, leurs savoirs et leur savoir-faire. SCALA projette son action dans le long terme. Elle crée un réseau de personnes et de lieux stimulant la recherche, la production et la diffusion artistique. SCALA propose des espaces de travail et garantit des loyers correspondant aux coûts réels. SCALA inscrit l'art dans la ville par la réaffectation de locaux vides et d'espaces en friche. SCALA permet aux utilisatrices et utilisateurs de travailler sereinement et crée les conditions favorables à l'éclosion de projets inédits. SCALA vivifie la scène artistique. SCALA est un interlocuteur de choix pour les acteurs privés et les pouvoirs publics pour une pérennisation de l'accès aux ateliers.

En 2024, SCALA compte 123 membres coopérateurs et coopératrices.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Crissier : située dans l'ouest lausannois, sur le territoire de la commune de Crissier, cette ancienne usine des Services industriels de Lausanne désaffectée depuis plusieurs années, compte deux étages. SCALA y a créé 14 ateliers et depuis novembre 2020, une vingtaine d'artistes y travaillent.

Lausanne : SCALA a créé trois ateliers respectivement de 147 m², de 135m² et de 115m², ouverts en novembre 2020, dans Les Halles CFF de Sébeillon. Ces halles d'une surface totale 1700m², ont été construites en 1953 par l'ingénieur Alexandre Sarrasin, elles sont recensées au patrimoine architectural. Elles servaient d'interface au transport ferroviaire et routier. Deux artistes y travaillent, ainsi que les étudiantes et les étudiants en art visuels de l'école d'art de Lausanne.

SCALA est en discussion pour d'autres bâtiments sur la commune de Renens, avec laquelle elle développe un projet de construction de 700m2 de surface d'atelier dans un écoquartier. SCALA maintient aussi un constant dialogue avec toutes les municipalités de l'Ouest lausannois, Lausanne et l'Est lausannois, dans l'objectif de sensibiliser les politiques au besoin de lieux dédiés à la création.



OBJECTIF 2 – Parvenir à un échange équilibré de biens et de services culturels et accroître la mobilité des artistes et professionnels de la culture

AJOUTER UNE MESURE

MESURE N.1

Nom de la mesure/initiative

Fonds Culturels Sud

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

artlink

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Musique

Arts de la scène

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts visuels

Arts numériques

Site web de la mesure/initiative, si possible

www.suedkulturfonds.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Au nom de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), artlink gère le programme de subventions Fonds culturel Sud, qui facilite l'accès au marché culturel suisse et aux réseaux professionnels pour les artistes et les praticiennes et praticiens de la culture basées et basés en Afrique, en Amérique latine, en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, et en Europe de l'Est (pays non-membres de l'UE). Le Fonds culturel Sud soutient les artistes individuelles et individuels, les groupes et collectifs artistiques ainsi que les promotrices culturelles et les producteurs culturels, et les institutions travaillant dans le domaine des arts visuels, des arts du spectacle, des arts écrits et des arts culinaires. Le Fonds culturel Sud encourage tout particulièrement les projets et les collaborations transdisciplinaires. Il soutient uniquement des projets d'artistes originaires de pays et de territoires éligibles à l'aide publique au développement (APD). Les artistes des pays partenaires de la DDC sont prioritaires pour l'obtention d'un soutien.

Le Fonds culturel Sud propose deux formes de soutien :

- 1) Ongoing Grant Programme (Demandes en cours) destinées aux projets présentés en Suisse en collaboration avec un lieu ou un partenaire suisse.
- 2) Call for Proposals Programme (Appels à propositions), selon plusieurs types d'appel à proposition, chacun de ces appels cible, une région, un thème et une pratique artistique.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Depuis plus de 30 ans, le Fonds culturel Sud soutient, par des garanties de déficit et des contributions à des projets, des productions et des manifestations d'artistes et de praticiennes et praticiens de la culture d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, d'Amérique latine et d'Europe de l'Est (pays non-membres de l'UE). Chaque année, le Fonds culturel Sud a soutenu en moyenne environ 700 représentations de 370 artistes, praticiennes et praticiens de la culture, groupes et collectifs différents dans les domaines de la musique, des arts visuels, de la danse/du théâtre, du cinéma et du théâtre. Les artistes et les praticiennes et praticiens de la culture ont ainsi généré des recettes, élargi leurs réseaux et, pour certaines et certains, obtenu des engagements ultérieurs et une présence médiatique en Suisse et dans l'Europe proche. De nombreux événements qui marquent la diversité du paysage culturel suisse n'auraient pas pu avoir lieu sans le Fonds culturel Sud.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.2

Nom de la mesure/initiative

Shifting Places

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

artlink

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Cinéma / arts audiovisuels

Art numérique

Arts de la scène

Musique

Arts visuels

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://www.artlink.ch/projects/shifting-places>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Shifting Places est une initiative qui aide les artistes touchées et touchés par la guerre à poursuivre leur travail en Suisse. L'initiative s'adresse aux artistes qui ont fui la guerre vers la Suisse ou qui vivent encore dans des pays touchés par la guerre. Elle s'articule autour de trois grands piliers de travail artistique : la mise en réseau, la création, le partage.

Shifting Places donne aux artistes professionnelles et professionnels et aux praticiennes et praticiens de la culture (dans les domaines du design, des médias interactifs, de la littérature, de la musique et des arts du spectacle) la possibilité de poursuivre leur activité professionnelle et d'exercer leur pratique sur la scène artistique suisse.

Shifting Places vise à :

- Aider les artistes, qui ont fui la guerre ou qui résident encore dans des pays en guerre, à poursuivre leur travail.
- Mettre ces artistes en contact avec le paysage culturel de la Suisse et leur fournir des plateformes pour présenter leur travail sur la scène artistique.

Shifting Place est mise en œuvre en collaboration avec divers partenaires culturels.

Shifting Place se décline en trois sous-programmes : Meet! Work! Share! (Rencontre ! Travail ! Partage !) chacun s'adressant à différents partenaires et groupes cible :

- Meet! : Une impulsion, un élan donné aux artistes réfugiées et réfugiés en Suisse pour découvrir le paysage culturel suisse et construire un réseau en Suisse grâce à des pairs dans le monde de l'art, par une plateforme numérique et des points physiques pour se connecter et échanger.
- Work! : L'étape suivante après Meet! pour développer d'autres connexions et commencer à travailler dans la nouvelle scène culturelle grâce à deux possibilités de positions : Observateur (les partenaires culturels invitent les artistes dans leur pratique quotidienne) et Artistes Associés (les institutions offrent des résidences, des bourses ou des collaborations).
- Share! : Des présentations virtuelles numériques par les artistes dans les zones touchées par la guerre, afin de pouvoir développer et partager leur travail artistique en collaboration avec des partenaires suisses.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?

Nombre de participantes et participants selon les trois sous-programmes entre août 2022 et décembre 2023 :

Meet!

- 11 rencontres physique (dans différents théâtres, festivals, musées à Lausanne, Bâle, Berne, Zurich, etc.) pour un total de 243 participantes et participants.
- 4 rencontres sous forme digitale pour un total de 72 participantes et participants
- Les participantes et participants étaient originaires d'Ukraine, Syrie, Ghana, Guatemala, Mexique, Iran, Afghanistan, Colombie, Brésil, Inde, Turquie.

Work!

- Artistes associées et associés : 12 artistes ont été accueillies et accueillis en résidence, 10 venaient d'Ukraine, 1 de Turquie et 1 d'Iran
- Observatrices et observateurs : 6 artistes invitées et invités à suivre les pratiques de leurs pairs, 5 venaient d'Ukraine et 1 de Russie.

Share!

- Mise en place d'un partenariat avec Videocity, plateforme numérique basée à Bâle qui promeut au niveau international un large réseau d'artistes travaillant dans le domaine de la vidéo.

Shifting Places, mesure initiée par artlink est soutenue par la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia, pour un projet pilote, août 2022-mars 2024. L'objectif d'artlink est de faire de cette mesure une offre durable à plus long terme.

L'initiative Shifting Places a vu le jour en réaction immédiate à la guerre en Ukraine ; artlink entend pouvoir y inclure des artistes et des praticiennes et praticiens de la culture de toutes les autres régions et pays en guerre.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la mesure/initiative

air-Montreux - artists in residence Montreux

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

air-Montreux

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible

www.air-montreux.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

air-Montreux est une association à but non lucratif qui accueille depuis 2018 au cœur de la Vieille Ville de Montreux des artistes du Mexique pour des résidences de 5 mois.

En offrant à ces artistes en arts visuels un atelier-logement et une bourse de vie, air-Montreux contribue à renforcer la vie artistique du quartier.

Les artistes sont sélectionnées et sélectionnés par un jury composé de professionnelles et de professionnels ainsi que d'actrices locales et d'acteurs locaux sur la base d'un dossier de candidature. Différents événements sont organisés par l'association, en particulier une exposition individuelle permettant à l'artiste de montrer à un public plus large son travail réalisé tout au long de son séjour.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?

- Renforcement de la cohésion sociale des habitantes et habitants de la Vieille Ville de Montreux
- Ouverture vers de nouvelles cultures et des nouveaux modes de vie
- Découverte de nouveaux modes d'expressions et de sensibilités artistiques
- Travail en réseaux avec d'autres institutions artistiques locales et internationales
- Amitiés et solidarité



OBJECTIF 3 – Inclure la culture dans les cadres de développement durable

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la mesure/initiative

NIKE – 30ème Journées européennes du patrimoine - Réparation et Réutilisation

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

NIKE Centre national d'information sur le patrimoine culturel

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Secteurs culturels et créatifs

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://kulturerbe-entdecken.ch/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Pour l'année culturelle 2023, la 30^e édition des Journées européennes du patrimoine avait pour thème « Réemploi et Recyclage » et s'est déroulée les 9 et 10 septembre 2023 dans toute la Suisse.

427 manifestations ont eu lieu dans les 26 cantons suisses ainsi qu'au Liechtenstein. L'offre allait des visites guidées et expositions aux projections de films, concerts et événements innovants comme les marchés aux puces et les événements de quartier, en passant par des promenades, des tables rondes et des ateliers. Le programme couvrait des stations reconnues et moins connues et s'adressait à un public varié de tous les âges.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?

Lors des Journées européennes du patrimoine, près de 45 000 visiteuses et visiteurs ont franchi les frontières linguistiques et cantonales pour jeter un coup d'œil dans les coulisses de bâtiments, de paysages et de traditions de grande valeur en Suisse. C'est ainsi que l'on parvient à ancrer durablement la connaissance de l'importance et de la diversité du patrimoine culturel bâti dans différentes couches de la population suisse.

Un design pour toute la Suisse : les Journées européennes du patrimoine se sont présentées avec l'identité visuelle nationale élaborée par les organismes responsables. Pour la première fois, toutes les actrices et tous les acteurs de la campagne se sont présentées et présentés sous un design national commun, avec l'ajout de la marque « Découvrir le patrimoine ». La marque ombrelle définit le cadre visuel et laisse aux cantons, grâce à sa structure modulaire, la liberté de créer leurs propres brochures et affiches régionales.

Nouvelle plateforme web : le 1er juin 2023, le Centre NIKE a publié le site www.découvrir-le-patrimoine.ch. Outre une interface utilisateur moderne, le site offre d'une part un nouveau masque de saisie, qui donne plus de droits aux services spécialisés dans la conservation des monuments historiques et l'archéologie, en leur permettant de gérer les inscriptions d'autres organisateurs. D'autre part, il présente l'ensemble du programme dans un calendrier numérique des manifestations. Les retours adressés au Centre NIKE montrent que les personnes utilisatrices sont majoritairement favorables au calendrier des manifestations disponible de manière mobile. Sur la base des premières expériences, le Centre NIKE évalue le site et optimise l'interface utilisateur pour l'édition 2024, notamment l'aperçu du programme.

Le nouveau site web a entraîné une augmentation significative du nombre de personnes utilisatrices. Entre le 1er juin et le 17 septembre 2023, il a enregistré un total de 53 207 visites. La page manifestations a été vue 127 202 fois, soit presque dix fois plus que les années précédentes. Avec 4 minutes 11 secondes, la visite moyenne a duré deux fois plus longtemps qu'en 2022. 53 % des visites étaient directes, 24 % depuis d'autres sites internet, 16 % depuis des moteurs de recherche, et 6 % des réseaux sociaux.

Réseaux sociaux : le Centre NIKE a développé la présence des Journées du patrimoine sur les réseaux sociaux. En juin 2023, il a ouvert un compte en allemand « kulturbentdecken » et un autre en français « découverlepatrimoine » sur Facebook et Instagram. Pour la promotion des événements et le dialogue avec la communauté des Journées du patrimoine, il a utilisé les hashtags #KulturerbeEntdecken, #DecouvrirLePatrimoine et #ScopriREllPatrimonio. Les publications ont mis en valeur chaque manifestation, le thème annuel et les contributions des organisations participantes. En peu de temps, le

AJOUTER UNE MESURE

MESURE N.2

Nom de la mesure/initiative

Les Bonnes Pratiques

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS)

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts de la scène

Site web de la mesure/initiative, si possible

www.lesbonnespratiques.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Cette initiative s'adresse dans un premier temps, aux porteuses et porteurs de projets des arts de la scène. Elle vise à sensibiliser aux problématiques liées aux conditions de travail et à la durabilité au sein des pratiques professionnelles de la culture par le biais d'un processus d'autoévaluation non contraignant.

Prendre le temps de questionner son projet grâce aux Bonnes Pratiques, permet d'identifier d'éventuelles faiblesses et d'agir en conséquence, de manière fondée et argumentée. C'est faire le premier pas vers une amélioration significative de la manière de construire des projets, de les conduire.

Basée sur la bonne foi, l'auto-évaluation se compose de trois questionnaires. Chacun d'eux pose 10 questions ouvertes aux porteuses et porteurs de projets, à trois temps forts du processus de création.

Des outils et des exemples complètent les questions dans le but d'accompagner les participantes et participants dans leurs prises de décisions.

Les questions interrogent les projets sous l'angle des conditions de travail, de l'écologie, de la gouvernance, de la santé et de l'égalité, en accord avec les Objectifs de Développement Durable développés par l'ONU et l'agenda du Canton de Vaud (Suisse).

Méthode

Pour élaborer la méthode d'auto-évaluation, une « matrice » a été créée. Elle se compose, d'un côté, des « temps forts » d'une création et, de l'autre, des objectifs de développement durable. Le croisement de ces données permet de créer la grille de la check-list et de l'auto-évaluation.

1. Environnement

Objectifs : promouvoir une consommation et un « style » de production durables dans le cadre des arts vivants. Favoriser tout type de mesure permettant de limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre. Promouvoir le local et le bio, et encourager le circuit court.

Indicateurs :

- Type de moyen de transports utilisés
- Consommation d'énergie
- Émissions de gaz à effet de serre
- Quantité de déchets produits

2. Gestion de projet

Objectifs : adopter, autant que possible, une attitude exemplaire aux différents échelons de la structure (bureau/plateau...). S'engager à analyser son projet sous l'aspect de la durabilité. Offrir des conditions de travail attractives et rendre possible la conciliation famille-travail.

Indicateurs :

- Transparence
- Transmission des informations
- Opérations de sensibilisation à la durabilité

3. Égalité et formation

Objectifs : sensibiliser les équipes à la durabilité. Promouvoir la recherche permettant de mettre en place des solutions novatrices. Valoriser la diversité et renforcer l'intégration. Promouvoir activement l'égalité entre les hommes et les femmes. Développer des activités culturelles diversifiées.

- Diversité au sein de l'équipe
- Formations proposées, favorisées
- Recherches, innovation dans le travail

4. Économie

Objectifs : favoriser le développement d'une économie circulaire. Développer des synergies entre les acteurs et actrices culturelles et encourager les activités commerçantes de proximité (costumes, décors). Améliorer les conditions salariales.

Indicateurs :

- Niveau des salaires (au minimum les salaires recommandés par le SSRS)
- Durée et type d'engagement
- Utilisation (optimale) des ressources – utilisation de technologie innovante
- Pourcentage de l'approvisionnement en circuit court

5. Santé

Objectifs : Créer des espaces de travail libres de harcèlement et autres atteintes à la personnalité. Développer des types d'engagement offrant un cadre de travail protégeant la santé (durée des contrats, horaires de travail, pauses). Promouvoir une alimentation saine.

Indicateurs :

- Engagement d'une Personne de Confiance en Entreprise
- Dépenses de prévention des maladies et promotion de la santé
- Type d'alimentation favorisée (sain, varié, de saison, bio, local)

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Le site internet a été diffusé auprès de nombreux réseaux, le retour des compagnies qui l'ont utilisé ont été très favorables. Néanmoins, le projet n'a pas eu assez de répercussions par manque de ressources.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.3

Nom de la mesure/initiative

Here We Are

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Musique**Arts de la scène****Arts visuels****Arts numériques**

Site web de la mesure/initiative, si possible

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Here We Are est un programme de recherche participative pratique développée avec et pour les artistes ayant récemment immigré en Suisse. *Here We Are* propose des activités, des initiatives, des services et des possibilités de financement sur mesure pour soutenir ces artistes dans la poursuite de leur carrière artistique en Suisse.

Here We Are donne des moyens d'action aux artistes ayant une expérience de la migration et œuvre pour leur inclusion. Le terme d'expérience migratoire désigne les migrantes et migrants de première génération qui ont généralement investi dans leurs études et leur pratique artistique dans leur pays d'origine avant de poursuivre leur carrière en Suisse. L'inclusion de nouveaux artistes dans la scène culturelle suisse n'accroît pas seulement sa diversité culturelle, mais renforce la cohésion sociale.

Les questions qui motivent *Here We Are* sont :

- Comment fonctionne le paysage artistique et culturel suisse ?
- Qui sont les protagonistes ?
- Comment fonctionnent les mécanismes de financement dans le domaine des arts et de la culture en Suisse ?
- À quels organismes de financement puis-je m'adresser ?
- Comment puis-je entrer en contact avec mes pairs ?
- Quelles sont les possibilités de formation ?
- Qui représente mes intérêts ?
- Où et comment puis-je partager et promouvoir mon travail ?
- Comment puis-je identifier et accéder aux ressources dont j'ai besoin ?
- Quel est mon statut juridique en tant qu'artiste en Suisse ?
- À quoi doit ressembler une demande de financement et/ou mon portfolio ?

Here We Are place des artistes de différentes disciplines, ayant vécu l'expérience de la migration, au centre de sa méthodologie. Le programme n'est pas conçu pour, mais plutôt avec des artistes qui ont émigré et vivent désormais en Suisse. *Here We Are* suit un processus participatif basé sur trois modules, qui reposent eux-mêmes sur des ateliers ciblés et mesurés.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Les artistes sont introduits dans une nouvelle communauté de soutien. Elles et ils ont rencontré des pairs, des collaboratrices et collaborateurs et des mentors. Elles et ils ont acquis de nouvelles compétences, des idées et la confiance nécessaire pour parler de leur pratique et poursuivre un nouveau travail. Elles et ils ont acquis une meilleure compréhension de l'écosystème culturel suisse et sont désormais reconnus par un plus grand nombre d'institutions culturelles. Elles et ils ont développé de nouvelles relations et des projets de collaboration. Elles et ils ont une présence numérique et publique plus forte (voir : <https://www.artlink.ch/directory>) et sont mieux représentées et représentés dans la programmation des institutions culturelles suisses. Elles et ils produisent des œuvres innovantes et percutantes et sont reconnus pour cela. En conséquence, elles et ils ont amélioré leurs moyens de subsistance grâce à de nouvelles opportunités.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.4

Nom de la mesure/initiative

Theater in Krisen- und Konfliktgebieten – Travail théâtral dans les zones de crise et de conflit - Workshop

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

SWISS ITI

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts de la scène

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://journees-theatre-suisse.ch/archives-spectacles/spectacles-2021/le-theatre-dans-les-regions-en-crise.html>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Swiss ITI est le centre suisse de l’Institut International du Théâtre-ITI, qui est une ONG partenaire de l’UNESCO. L’ITI, fondé en 1948, comporte 80 centres nationaux dans le monde, c’est la plus grande organisation mondiale des arts du spectacle. L’ITI promeut les objectifs de l’UNESCO pour la compréhension mutuelle et la paix et préconise la protection et la promotion des expressions culturelles, indépendamment de l’âge, du sexe, de la religion ou de l’origine ethnique. L’ITI travaille au niveau international et national pour l’accomplissement de ces missions dans les domaines de l’éducation artistique, de la collaboration et des échanges internationaux, la mobilité des acteurs et actrices de la culture.

Dans le cadre des Rencontres suisses de théâtre 2021 à Fribourg, Swiss ITI a organisé et réalisé une table ronde sur le thème « Theatre in conflict zones ». Des professionnelles et professionnels du théâtre ont parlé de leur travail théâtral pratique dans des zones de conflit et des artistes des pays concernés ont décrit de leur point de vue leurs conditions de travail et les restrictions dans leur pays ainsi que leurs expériences dans le cadre de coopérations internationales. O’tooli Mazanza-Haase (Malawi), Homan Wesa (Afghanistan), Anina Jendreyko (Suisse/Irak), Thorleifur Örn Arnarsson (Islande/Irak) ont participé à cette table ronde.

L’attention et l’accent mis sur les difficultés, les possibilités et les restrictions liées au travail théâtral dans les régions en crise ont pu ainsi être présentés à un large public grâce au cadre des Rencontres théâtrales suisses.

Dans le cadre des Rencontres théâtrales suisses 2023, Swiss ITI a organisé un atelier sur le thème « Travail théâtral dans les zones de crise et de conflit ». Daniel Bausch (Professeur, Accademia Dimitri) et deux étudiantes formées dans le cadre du CAS Resilient Stages (Accademia Dimitri) ont présenté leurs expériences pratiques de travail scénique dans le nord de l’Irak et ont donné au public un aperçu du travail théâtral pratique dans les zones de conflit.

L’attention des jeunes professionnelles et professionnels de la scène a ainsi été attirée vers l’existence d’une formation académique qui fournit des bases pour le travail théâtral dans les zones de crise. Swiss ITI, membre de faîtière internationale « ITI-Institut International du Théâtre » est en relation avec ses homonymes dans les zones de conflits et favorise les contacts nécessaires, ou intervient directement sous forme d’atelier dans des camps de réfugiés ou de présentation de performances et spectacles.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu’à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

La possibilité de suivre la formation CAS « Resilient Stages » devenu CAS « Intercultural Theatre Practice in Conflict Zones » de l'Accademia Teatro Dimitri a été présentée à un large public.

Ce programme de formation offre une occasion unique d'expérimenter le travail interculturel dans des zones de conflit et de crise locales et internationales et d'utiliser des approches basées sur le théâtre pour faire face à des réalités difficiles. Le programme de ce CAS (Certificate of Advanced Studies) se compose de trois modules qui s'appuient les uns sur les autres et combinent connaissances théoriques, exercices pratiques et réflexion.

Les participantes et participants apprennent comment le travail théâtral peut être utilisé pour activer les forces vitales, renforcer la conscience de soi et le sentiment de communauté. Elles et ils apprennent à réfléchir à leur propre situation de départ et développent une conscience de l'inégalité et de la discrimination. Elles et ils analysent leur motivation et acquièrent des compétences et des aptitudes leur permettant de se positionner dans des coopérations interculturelles.

La participante ou le participant s'engagera dans une expérience inspirante et transformatrice. Un échange avec des personnes de théâtre des régions kurdes d'Irak et/ou de Syrie est proposé. Elle et il sera possible d'expérimenter comment le théâtre peut contribuer à vivre la diversité comme une richesse en apprenant les uns des autres. Le travail théâtral dans les régions en crise est une création culturelle tournée vers l'avenir.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.5

Nom de la mesure/initiative

Shengal, la force des femmes – Volksbühne Basel – Swiss ITI

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Swiss ITI

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts visuels

Arts de la scène

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://jendreyko.ch/shengal-die-kraft-der-frauen-2/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Shengal, la force des femmes

Cette forme théâtrale, créé à la *Volksbühne Basel* par Anina Jendreyko, une metteuse en scène suisse, est construit sur la base de photos projetées et de témoignages de femmes et d'hommes yézidis réfugiées et réfugiés dans les montagnes arides de Shengal. Il est interprété par des comédiennes et comédiens kurdes et de différentes nationalités.

La *Volksbühne Basel* a montré un extrait de « Shengal, la force des femmes » dans le cadre d'une présentation de Swiss ITI de « Best Practice », au Congrès mondial ITI en février 2023 à Fujairah. La performance a été très émouvante, le directeur du festival Akko/Acre d'Israël, présent à Fujairah, est venu voir une représentation au Schauspielhaus de Zurich et l'a invitée en Israël, la première semaine d'octobre 2023.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

La performance a également été invitée au Zimbabwe pour le LitFestival et au Brésil, mais la production de Shengal n'a pas pu financer cette seconde tournée. Les représentations ont toujours suscité d'intenses discussions sur le contenu et la forme. Le contenu, le génocide/féminicide de la population yézidie et sa volonté d'autonomie sont au centre des débats, tout comme la forme esthétique qui permet à un thème très chargé de passer d'une représentation de la souffrance à un mode d'expression universel. Le public a ainsi la possibilité d'associer ses propres thèmes au contenu de la performance. Dans le cadre des invitations, la compagnie a également été conviée à des entretiens et à des ateliers. Le besoin d'une collaboration plus continue a été exprimé, particulièrement au Zimbabwe.

AJOUTER UNE MESURE

MESURE N.6

Nom de la mesure/initiative

Frauen*-Literatursymposium 2022 – Symposium Femmes dans le milieu littéraire

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

AdS

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Édition

Site web de la mesure/initiative, si possible

www.fairlesen.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

L'A*dS (Association Autrices et auteurs de Suisse) a organisé un symposium de deux jours, les 18 et 19 juin 2022, au Centre Paul Klee à Berne, sur la question des femmes dans le milieu littéraire. En effet, les femmes sont toujours désavantagées en termes de visibilité, de reconnaissance, de pertinence et d'influence, ce qui se répercute à tous les niveaux depuis les canons littéraires à la rémunération des écrivains féminins. Au cours de ces deux journées, des autrices, des organisatrices, des journalistes, des éditrices ainsi que des expertes de la recherche et de la promotion littéraire des quatre régions linguistiques de Suisse se sont penchées avec les participantes sur les questions spécifiques des discriminations des femmes dans le monde littéraire : autopromotion, travail de care, honoraires, structures de pouvoir ou l'image (hétéronormative) de la femme dans la littérature.

L'industrie littéraire est issue de structures patriarcales, ce qui fait que les femmes sont encore aujourd'hui structurellement désavantagées, notamment au niveau des honoraires, des rubriques, de la promotion, des prix et des canons littéraires ; du point de vue d'un plan de la carrière, il est également préférable de faire une thèse sur Franz Kafka plutôt que sur Erika Burkart, par exemple. Les réseaux, la transparence et les statistiques permettent de lutter contre ces structures patriarcales : « Comblez le fossé des données. Comptez les femmes sur les podiums, dans les jurys, dans les bourses, dans les critiques, en tant qu'expertes interrogées dans les journaux, dans les canons de lecture des manuels scolaires, en tant que personnes agissant dans des œuvres textuelles ou cinématographiques, comptez également combien d'argent les femmes reçoivent pour la même prestation (lecture, participation à un panel, animation, etc.) par rapport aux hommes, etc. »

Le premier jour a été marqué par quatre exposés d'ouverture, sont intervenues Nina George, présidente du Conseil européen des écrivains, Nicole Pfister Fetz, Secrétaire générale de l'A*dS, l'autrice Pascale Kramer qui a rappelé que « pour le Prix Goncourt, le prix littéraire le plus renommé en France, le jury est composé de trois femmes et de dix hommes et que seules deux femmes ont été récompensées au cours des dix dernières années », ainsi que l'éditrice Dana Grigorcea.

Le samedi était placé sous le signe de l'état des lieux dans les différents domaines de l'exploitation, au-delà des frontières linguistiques. Cinq tables rondes ont permis de débattre et de discuter en deux temps :

1. critique littéraire, formation, recherche : avec Martina Läubli (journaliste culturelle Bücher am Sonntag, NZZ am Sonntag) et Sabine Haupt (Professeure en littérature à l'Université de Fribourg et écrivaine)
2. théâtre : avec Julia Reichert (co-directrice du Theater Neumarkt) et Anne-Christine Liske (directrice du far° Nyon)
3. librairie et maisons d'édition : avec Lucia Lanz (lectorat/relations publiques, Lenos Verlag) et Noémi Schaub (éditrice, Paulette éditrice)
4. promotion de la littérature : avec Christine Chenaux (Office fédéral de la culture, secrétariat du jury des Prix suisses de littérature) et Reina Gehrig (responsable du département Littérature, ProHelvetia)
5. manifestations : avec Flurina Badel (autrice, artiste et organisatrice) et Marguerite Meyer (journaliste, animatrice, poetry slammer).

Des questions et des thèmes dans tous les domaines ont été regroupés en vue d'établir une liste de revendications répartie en dix ateliers pour le deuxième jour. Le samedi soir a eu lieu la lecture publique, polyphonique et multilingue, « Panorama ! » avec Zaher Al Jamous, Carin Caduff, Laura di Corcia, Friederike Kretzen, Dragica Rajčić et X Schneeberger.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Ce symposium de deux jours a permis d'établir une liste de discriminations entre les autrices et les auteurs et de proposer, en réponse, une liste de revendications réparties en dix domaines : quotas, rapports de pouvoir, #metoo, modérations/interviews, attentes, travail de care, honoraires, canon littéraire, réseaux, organisation d'un symposium mettant en avant les angles morts.

Cette dernière revendication est en voie d'aboutir. Un deuxième symposium est en préparation sous le titre de *Féminisme, intersections & littérature est en préparation* « Car la littérature est plus qu'un divertissement ou un secteur économique ; la littérature est un art – et un outil politique. Un instrument qui permet de dénoncer et dépasser les représentations ». Féminisme, intersections & littérature se concentrera sur deux questions : comment surmonter le sexism et la cishétéronormativité du milieu littéraire ? Et qui sont les invisibilisées et les indésirables en littérature ? Le symposium est prévu les 7 et 8 juin 2024 à Bâle.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.7

Nom de la mesure/initiative

Accès aux compétences de base pour tous - Lire et écrire

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Fédération suisse Lire et Écrire

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Édition

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://www.lire-ecrire-suisse.ch/>
<https://www.lire-et-ecrire.ch/qui-sommes-nous/sections/section-vaud>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

L'illettrisme est un phénomène social qui se définit comme la situation de jeunes et d'adultes qui parlent la langue du pays ou de la région dans laquelle ils vivent, qui ont fréquenté l'école obligatoire, mais qui maîtrisent mal les compétences de base que sont la lecture et l'écriture. La Fédération suisse Lire et Écrire s'engage avec ses membres à promouvoir les compétences de base (lecture, écriture, calcul et compétences numériques) des adultes en Suisse. Elle contribue ainsi à la mise en œuvre l'art 13 de la Loi fédérale sur la formation continue (LFCo) qui souligne l'importance des compétences de base pour la participation à l'apprentissage tout au long de la vie. Lire et Écrire a aussi pour objectif de permettre aux parents de comprendre l'agenda scolaire de leurs enfants et ainsi de mieux pouvoir suivre leur scolarité. Selon le site lire-écrire-suisse, plus de 400 000 adultes en Suisse ont des difficultés avec les calculs de base dans la vie courante. Près de 800 000 adultes ne savent en outre ni lire ni écrire couramment, et peinent par conséquent à comprendre les textes qu'ils rencontrent. Les données de l'Office fédéral de la statistique de 2019 indiquent également que 20 % de la population suisse ne possède que peu, voire aucune connaissance numérique de base.

Donner accès à l'écrit, c'est donner des outils pour mieux comprendre le monde, pour mieux s'y situer, pour développer ses capacités d'analyse et de réflexion critique, pour mieux agir socialement, économiquement, culturellement et politiquement. C'est permettre l'autonomie, la participation et l'intégration.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Pour prendre l'exemple de la Suisse Romande, chaque année, 200 cours sont suivis dans une quarantaine de localités. Depuis sa création en 1988, l'Association Lire et Écrire a changé la vie de plus de 25 000 personnes qui étaient confrontées à l'impossibilité de comprendre un texte simple. En complément aux cours de « Lire et Écrire », des accompagnements individuels sont proposés aux apprenantes et apprenants dans un but de soutien pour répondre à leurs besoins particuliers et leur permettre de réaliser des objectifs tel que par ex. faire un CV, remplir un formulaire, etc.

Après la crise du COVID-19, en 2022, le programme des ambassadrices et ambassadeurs (apprenantes et apprenants ou ex-apprenantes et ex-apprenants en compétence de base) a repris. 62 personnes en Suisse romande ont témoigné du changement, qui s'était produit pour eux et elles, lors de conférences de sensibilisation organisées par les sections régionales de Lire et Écrire auprès des institutions relais ou dans les médias. Cinq ambassadrices et ambassadeurs ont participé à la création de 17 clips vidéo à diffuser sur les réseaux sociaux. Cette campagne d'information a permis de toucher particulièrement un public jeune mais aussi d'autres personnes originaires d'aires francophones résidantes en Suisse qui sont en situation d'illettrisme.



AJOUTER UNE MESURE

MESURE N.1

Nom de la mesure/initiative

Helvetiarockt : Diversity Roadmap – « Violences sexualisées »

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Helvetiarockt

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Musique

Site web de la mesure/initiative, si possible

www.diversityroadmap.org

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

La Feuille de route pour la diversité fournit de bonnes raisons, des recommandations simples et des mesures réalisables pour créer des espaces préservés de toute discrimination. Elle a été lancée en 2019 par Helvetiarockt avec le soutien de PETZI (Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles). Elle est traduite en trois langues (français, italien et anglais) et elle est accessible sous forme numérique sur un site web accessible à toutes et tous sous www.diversityroadmap.org.

L'objectif est que la branche musicale reste vigilante et s'oppose fermement à toute discrimination, qu'elle adopte une approche respectueuse et implique le plus grand nombre possible de personnes. En collaboration avec les partenaires, Helvetiarockt formule régulièrement de nouveaux conseils et de nouvelles suggestions sur la manière d'organiser des manifestations, de proposer des programmes, d'améliorer la communication et de rendre les structures moins discriminatoires et plus respectueuses de la diversité.

Depuis 2022, Helvetiarockt agit sur le thème prioritaire des violences sexualisées dans le cadre de la Feuille de route pour la diversité. Un avant-projet, soutenu par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG), a permis d'élaborer les bases pour la prévention et l'intervention contre la violence sexualisée dans les clubs et les festivals et de les préparer pour le public cible. Des représentantes et représentants de clubs et de festivals ont été questionnées et questionnés dans le cadre d'enquêtes quantitatives et qualitatives sur les mesures, les bonnes pratiques et les obstacles à leur mise en œuvre. Helvetiarockt voulait notamment savoir de quel soutien les représentantes et les représentants avaient besoin pour la mise en œuvre des mesures. Les résultats de ces enquêtes sont publiés sous forme d'un rapport sur <https://diversityroadmap.org/sexualisierte-gewalt>.

En conclusion, les clubs et festivals impliqués sont déjà sensibilisés au thème des violences sexualisées, mais se trouvent à différents stades de la mise en œuvre de mesures appropriées. Il manque des offres de formation à grande échelle. Les bases et le matériel, tels que les guides et les modèles, ne sont souvent pas adaptés pour les clubs et festivals ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs, et à leur public (en majorité de jeunes adultes). Le grand défi consiste à impliquer tous les secteurs d'un club ou d'un festival (collaboratrices et collaborateurs, bénévoles ainsi que prestataires de services externes) dans un processus et à ancrer durablement les mesures.

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative ?

L'objectif était de créer un outil de sensibilisation et de réflexion pour le secteur de la musique. Cet objectif a été atteint grâce à la Feuille de route pour la diversité. Les initiatrices et initiateurs ont été invitées et invités à présenter la Feuille de route de la diversité dans des lieux très divers : festivals, centres culturels et Hautes écoles.

D'autres institutions et d'autres secteurs utilisent également la Feuille de route pour la diversité. L'organisation européenne Live DMA, un réseau de clubs et de festivals de musique en Europe, a également pris connaissance de la Feuille de route pour la diversité et l'a traduite en anglais. Depuis son lancement, la Feuille de route est perçue et diffusée tant au niveau national qu'international. Live DMA est également en train de traduire le rapport « Pas seulement des affiches dans les toilettes – rapport sur les violences sexualisées dans les clubs et les festivals en Suisse ». Le site web www.diversityroadmap.org a été traduit en quatre langues et il est accessible à toutes et à tous. Son contenu a été élargi et complété par les textes de sensibilisation et de prévention « Le genre est une galaxie » et « Violences sexualisées ».

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

AJOUTER UNE MESURE

MESURE N.2

Nom de la mesure/initiative

Safe Spaces culture

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Syndicat Suisse Romand du Spectacle (SSRS)

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts de la scène

Site web de la mesure/initiative, si possible

www.ssrs.ch

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Le Syndicat Suisse Romand du Spectacle s'engage à la création de structures qui protègent les créatrices culturelles et les créateurs culturels contre toutes les formes de harcèlement, sexuel ou mobbing. Il contribue au développement du dispositif Safe Spaces Culture, dispositif de conseils en cas de harcèlement au travail.

Safe Spaces Culture a comme ambition de mettre sur pied des moyens d'action pour les lieux de travail et de formation libres de harcèlement, de mobbing et de discriminations dans le secteur de la culture.

Depuis 2023, Safe Spaces Culture propose aux employeuses intéressées et employeurs intéressés un service de « Personne de Confiance en Entreprise ». Cette structure permet ainsi à l'ensemble des professionnelles et des professionnels de la culture d'avoir accès à un soutien externe en cas de harcèlement, de mobbing, etc.

Que propose la cellule ressource ?

Le mandat a été confié à la Clinique du Travail et a pour but « d'offrir un soutien externe neutre et bienveillant en cas de souffrance ou de difficulté sur la place de travail (harcèlement psychologique ou sexuel, pression, etc.) ». La confidentialité est garantie. Il ne s'agit pas d'une écoute passive mais d'offrir un soutien concret en proposant des mesures préventives et d'indiquer les moyens d'action.

Ce service est complémentaire aux dispositifs de « Personne de Confiance en Entreprise » que certaines employeuses et certains employeurs de la culture ont actuellement mis en place. Ce service est disponible lorsque les indépendantes et indépendants ou salariées et salariés n'ont pas accès à une « Personne de Confiance en Entreprise ».

Comment joindre la cellule ?

La cellule ressource est joignable par mail ou par téléphone. Ce service est gratuit et l'anonymat est garanti.

Le dispositif Safe Spaces Culture s'adressant à toutes les actrices culturelles et à tous les acteurs culturels est particulièrement utile, voire nécessaire, dans le secteur culturel fortement touché par les différentes formes de harcèlements et de mobbing.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Mise rapidement en place dès sa création en 2021, la cellule ressource de Safe Spaces Culture est toujours active en 2024. Elle propose aux professionnelles et aux professionnels en activité ou en formation des conseils personnalisés lors d'entretiens téléphoniques. Les indépendantes et les indépendants, les employées et les employés, les étudiantes et les étudiants qui se retrouvent en difficulté sur leur lieu de travail ou de formation peuvent ainsi faire part de leurs souffrances en toute confidentialité et obtenir gratuitement un soutien tel qu'une analyse de la situation (harcèlement psychologique ou sexuel, épuisement, pressions, conflits, etc.), une assistance dans l'identification des ressources mobilisables ou des recommandations en lien avec le démarrage d'une procédure judiciaire.

Selon les bases légales en vigueur, l'employeuse ou l'employeur se doit de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la protection de la santé et garantir le bien-être physique et psychique de ses employées et employés. Pour ce faire, disposer d'un service de Personne de Confiance en Entreprise est une mesure jugée efficace.

Ce dispositif est à l'heure actuelle encore peu répandu dans le milieu culturel, majoritairement composé de microstructures. C'est pourquoi Safe Spaces Culture a mis en place un dispositif mutualisé de « Personne de Confiance en Entreprise ». Des contrats de prestations sont proposés aux employeuses et aux employeurs de la culture pour répondre à leurs besoins spécifiques. Grâce à l'engagement financier des collectivités publiques, cette prestation leur est proposée moyennant l'acquittement d'une cotisation à prix modique et devient ainsi financièrement accessible.

Avec le service « Personne de Confiance en Entreprise » de Safe Spaces Culture, les employeuses et les employeurs s'assurent de répondre aux exigences légales en matière de protection des employées et des employés. Les structures culturelles des cantons et/ou des villes partenaires désireuses de mettre en place ce service peuvent adresser leurs demandes par mail à pce@safespacesculture.ch.

À noter qu'à cette étape du projet pilote, ce service s'adresse prioritairement aux plus petites structures, soit celles qui cumulent un temps de travail en contrat à durée indéterminé équivalant à un maximum de 4 employées et employés à plein temps.

AJOUTER UNE MESURE

MESURE N.3

Nom de la mesure/initiative

Weiter Schreiben Schweiz – Écrire Encore Suisse

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

artlink

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Édition

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://weiterschreiben-schweiz.jetzt/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

artlink a géré ce projet au nom de l'association *Weiter Schreiben Schweiz* de 2021 à fin 2023. À partir de 2024, *Weiter Schreiben Schweiz - Écrire Encore Suisse* sera intégré au portefeuille de projets d'artlink.

Weiter Schreiben Schweiz est dédié aux autrices et auteurs qui ont fui leur pays d'origine à la suite d'un conflit ou d'une oppression politique. Le projet met en relation des autrices exilées et des auteurs exilés en Suisse avec la scène littéraire locale. L'objectif est de permettre aux écrivaines et aux écrivains qui cherchent un nouveau lectorat en Suisse et au-delà, d'accéder à des réseaux professionnels précieux. Le projet est actuellement mis en œuvre en Suisse alémanique et en Suisse romande et sera introduit en Suisse italophone d'ici 2024.

Weiter Schreiben Schweiz fonctionne par « paires d'autrices et d'auteurs », par tandem. Dans le cadre d'un processus curatorial minutieux impliquant plusieurs membres de la scène littéraire suisse, *Weiter Schreiben Schweiz* associe des autrices et des auteurs en exil à des d'autrices établies et des auteurs établis en Suisse. L'objectif de cette étroite collaboration bilatérale entre autrices et auteurs est d'enrichir les processus de réflexion et d'écriture des deux parties.

Un objectif spécifique de *Weiter Schreiben Schweiz* est de présenter les œuvres d'autrices exilées et auteurs exilés, mais également les textes issus de la collaboration entre les duos d'autrices et d'auteurs. Afin de présenter les œuvres des d'autrices exilées et des auteurs exilés à un public plus large, artlink organise des lectures publiques dans toute la Suisse, avec ces autrices et ces auteurs et leurs partenaires suisses.

Le public a ainsi un aperçu du processus de travail des différents d'autrices et d'auteurs et peut apprécier les textes dans différentes langues. *Weiter Schreiben Schweiz* publie régulièrement des textes des autrices exilées et auteurs exilés qu'elle soutient dans leur langue d'origine et en traduction allemande. Dans les années à venir, des traductions en français et en italien seront également proposées.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

- Tous les ans, huit autrices réfugiées et auteurs réfugiés bénéficient du programme d'études et sont en dialogue avec leurs partenaires du tandem.
- Autonomisation des autrices et des auteurs par le biais d'ateliers sur le soutien financier apporté à la littérature en Suisse et d'échanges entre pairs sur la rédaction de textes.
- 10 à 12 lectures publiques sont programmées en moyenne par an en collaboration avec des maisons de la littérature et des festivals littéraires.
- Tous les textes écrits sont publiés sur le site web et traduits en allemand ou en français afin qu'un large public puisse les découvrir.
- Quelques textes ont été traduits et publiés par des maisons d'édition suisses.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.4

Nom de la mesure/initiative

Enquête sur le Statut d'artiste plasticienne et plasticien
Projet de transformation 2022, soutenu par le canton de Vaud

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Visarte Vaud

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://www.visartevaud.ch/association?id=34&datalist=works>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Visarte Vaud, s'engage pour que la création artistique ait lieu dans de bonnes conditions et conseille les artistes. Elle se donne pour tâches de faire progresser la reconnaissance de la profession et la sécurité sociale de ses membres, de défendre leurs droits, d'encourager la solidarité entre les professionnelles et les professionnels, d'aider les membres en matière juridique, financière et sociale, de traiter des questions pertinentes et de les diffuser sur diverses plateformes.

Les Cantons et la Confédération ont soutenu des « projets de transformation » proposés par des entreprises culturelles pour s'adapter au nouveau contexte provoqué par l'épidémie de COVID-19. Il s'agissait de les aider dans une réorientation structurelle ou à regagner des publics. Visarte Vaud a bénéficié d'un soutien financier du Canton de Vaud et de la Confédération pour élaborer un projet de transformation.

Projet soutenu par le Canton de Vaud (projet de transformation 2022)

En 2022, l'enquête menée par Visarte Vaud visait à identifier grâce à des méthodes qualitatives (rencontres en face à face) les besoins et manques des artistes visuelles vaudoises et visuels vaudois dans le contexte de la pandémie et à pouvoir mettre en place des projets concrets pour y pallier. Les entretiens approfondis, complétés par des *focus groups*, des groupes de travail, des tables rondes ainsi que des observations sur le terrain des arts visuels, ont donné la possibilité à Visarte Vaud de réunir tout d'abord des informations nombreuses et précieuses sur la situation des artistes locales et locaux. Visarte a pu rassembler des recommandations de la part des plasticiennes et des plasticiens en vue de mises en œuvre concrètes visant deux objectifs principaux en lien avec deux problématiques transversales fondamentales :

- 1) La mise à disposition de ressources et d'outils facilitateurs de la gestion professionnelle d'une carrière d'artiste
- 2) La fédération des autrices et des auteurs des arts visuels, notamment via la conception d'un événement sous forme de Forum des arts visuels qui a eu lieu à Lausanne en septembre 2023.

La nécessité de se fédérer est apparue comme la condition primordiale permettant d'atteindre le but de cette recherche : la reconnaissance du statut et la dé-précarisation des artistes visuelles et visuels.

Ce projet de transformation visait à générer plus de cohésion interne dans le milieu des plasticiennes et des plasticiens mais aussi plus de lien avec la société pour une meilleure compréhension du monde artistique particulier des artistes visuelles et visuels.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Dans le cadre de ce projet, nous avons établi des collaborations avec les artistes participantes et participants au projet et les autres actrices et acteurs du secteur des arts visuels vaudois, ainsi qu'avec les sections valaisannes et genevoises de Visarte œuvrant dans les mêmes buts.

Tout ce travail a permis à Visarte Vaud de déposer un nouveau dossier de demande de fonds pour la réalisation d'un Forum Des Arts Visuels sur deux journées afin de permettre d'aborder les différentes thématiques qui touchent le statut de l'artiste.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.5

Nom de la mesure/initiative

Kit de survie

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Visarte Vaud

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Arts visuels

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://www.visartevaud.ch/association?id=34&datalist=works>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Visarte Vaud, s'engage pour que la création artistique ait lieu dans de bonnes conditions et conseille les artistes. Elle se donne pour tâches de faire progresser la reconnaissance de la profession et la sécurité sociale de ses membres, de défendre leurs droits, d'encourager la solidarité entre les professionnelles et les professionnels, d'aider les membres en matière juridique, financière et sociale, de traiter des questions pertinentes et de les diffuser sur diverses plateformes.

Visarte Vaud a mis en place en novembre 2023 un premier atelier/workshop sous la forme de boîte à outils ou de « kit de survie » en collaboration avec le Bureau Culturel Vaud, à l'attention des artistes visuelles et visuels. Le titre de l'atelier était : « Les arts visuels au travail : Enjeux de la professionnalisation et kit de survie. »

Le but de l'atelier/workshop est de présenter un panorama des enjeux auxquels sont confrontées et confrontées les artistes visuelles et visuels au sortir de l'école, au début ou au cours de leur vie professionnelle. La seconde partie de l'atelier dédiée à des questions/réponses, partages d'expériences, de documents et d'informations a pour objectifs de répondre aux questions telles que :

- Comment accéder à des ressources et à du matériel sans l'aide d'une institution ?
- Quelles sont les stratégies de parcours à prendre en compte, où appliquer et quand ?
- Comment mettre en avant son travail ?
- Quelle forme administrative et juridique adopter dans sa pratique artistique ?
- À quoi sert et comment monter une association ?
- Quels sont les droits et devoirs en matière de conditions de travail ?
- À quelle rémunération prétendre ?

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

Ces ateliers « kit de survie » seront pérennisés les années prochaines sous forme de série d'ateliers thématiques. Ceux-ci seront complétés par un guichet-permanence à l'attention des artistes visuelles et visuels au sein de leurs nouveaux locaux dans la Maison Gaudard, devenue la nouvelle Maison de la culture et de l'innovation numérique à Lausanne.

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N. 6

Nom de la mesure/initiative

Analyse des revenus des actrices culturelles et des acteurs culturels

Nom des OSC chargées de la mise en œuvre de la mesure/initiative

Domaines culturels couverts par la mesure/initiative

Musique

Arts de la scène

Édition

Cinéma/Arts audiovisuels

Arts visuels

Arts numériques

Design

Site web de la mesure/initiative, si possible

<https://www.suisseculturesociale.ch/enquetesdesrevenues/enquetede2021/>

Décrivez les principales caractéristiques de la mesure/initiative

Suisseculture Sociale et la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia se sont données pour objectif de dresser l'état de la situation des actrices culturelles et des acteurs culturels en Suisse en matière de revenus, en portant une attention particulière à la protection sociale des différentes formes de travail au regard du droit suisse des assurances sociales. Il s'agit de mettre en évidence les difficultés que le système actuel des assurances sociales pose aux actrices culturelles et aux acteurs culturels lorsque celles-ci et ceux-ci cumulent de petits engagements, travaillent comme intermittentes et intermittents ou comme indépendantes et indépendants, ou pratiquent de multiples formes de travail, et d'élaborer des pistes de solution. Pour mener à bien cette analyse de la situation des actrices culturelles et acteurs culturels en Suisse, un mandat a été donné à Ecoplan, bureau de recherche et de conseil indépendant qui a rendu son rapport en juin 2021.

La mesure/initiative cible-t-elle spécifiquement la jeunesse ?

NON

La mesure/initiative reçoit-elle ou a-t-elle reçu un financement du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) ?

NON

Quels sont les résultats atteints jusqu'à présent grâce à la mise en œuvre de la mesure/initiative

L'étude d'Ecoplan s'est basée sur les données collectées à l'aide d'une enquête en ligne (auprès de quelque 1500 participantes et participants) et de neuf entretiens qualitatifs, afin d'analyser la situation des actrices culturelles et des acteurs culturels en matière de revenu et au regard du droit des assurances sociales. Les résultats de l'enquête ont montré que la situation des actrices culturelles et des acteurs culturels de Suisse était parfois précaire en raison du bas niveau des revenus et d'une protection sociale insuffisante.

L'analyse d'Ecoplan a permis d'identifier ou de confirmer les priorités suivantes :

- Améliorer l'information et le conseil : il faut garantir la mise à disposition de davantage d'informations et de conseils plus ciblés concernant la protection sociale des actrices culturelles et des acteurs culturels ; de plus, les institutions telles que les caisses de compensation devraient mieux prendre en considération les conditions de travail spécifiques des actrices culturelles et des acteurs culturels.
- Assortir les subsides de conditions : l'octroi de subsides publics, à tous les niveaux, devrait être assorti de la condition que les actrices culturelles et les acteurs culturels soient tenus de payer des cotisations sociales sur tous leurs revenus, et puissent le faire, et que des directives contraignantes en matière de rémunération des actrices culturelles et des acteurs culturels soient définies et respectées.
- Trouver de nouvelles solutions pour les assurances sociales, et faire du secteur de la culture un secteur pilote : en raison du bas niveau des revenus dans le secteur de la culture, beaucoup d'actrices culturelles et d'acteurs culturels, mais aussi de plus en plus de travailleuses et de travailleurs d'autres secteurs, ne sont pas (ou plus) en mesure de payer des cotisations sociales, ou parfois s'en abstiennent délibérément.

PRINCIPALES PRIORITÉS IDENTIFIÉES PAR LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LA MISE EN ŒUVRE FUTURE DE LA CONVENTION

Sur la base de l'analyse des réponses fournies via le formulaire des OSC, présentez jusqu'à 10 priorités des OSC dans la mise en œuvre de la Convention pour les 4 années à venir.

La période couverte par le Rapport quadriennal de 2020 à 2023 a été fortement marquée par la pandémie de la COVID-19 et les mesures de protection prises, par les cantons et la Confédération Helvétique pour freiner la propagation du virus. Celles-ci ont entraîné un arrêt presque complet de la vie culturelle en Suisse, avec des conséquences radicales pour les créateurs et les créatrices et pour les entreprises culturelles.

Lors du premier confinement, en mars 2020, une « Taskforce Culture », composée en grande partie par des organisations faîtières et nationales, s'est constituée. Elle se définit comme « un groupe de travail informel composé de représentantes et représentants de différentes associations et organisations culturelles ». Durant la pandémie, elle s'est profilée comme interface entre les acteurs et actrices de la culture et les autorités fédérales. Elle a plaidé pour que les aspects spécifiques à la culture soient pris en compte dans le cadre des mesures de protection imposées par les autorités et a pris position pour que des instruments de compensation soient mis en place par la Confédération Helvétique et les cantons pour atténuer les conséquences économiques de la pandémie sur le secteur culturel. (Source <https://taskforceculture.ch/a-propos-de-nous/>).

Cantons et Confédération ont proposé des fonds de soutien à différentes organisations culturelles en difficulté pour les aider à développer des « projets de transformation ». Grâce à ces fonds, plusieurs associations ont pu développer une nouvelle approche et redéfinir leurs pratiques de création artistique. Le Projet développé par l'Association des Compagnies vaudoises et le Syndicat Suisse Romand du Spectacle *Les Bonnes pratiques – une initiative pour améliorer les conditions de travail et intégrer la durabilité dans les arts de la scène* en est un bon exemple, et il a été repris en 2024 par d'autres organisations.

Les organisations de la Société civile, qui ont participé à ce rapport, ont défini quelles étaient pour elles les priorités dans la mise en œuvre de la Convention 2005, et qui sont à porter par ces organisations partenaires. Certaines priorités sont récurrentes et étaient déjà présentes dans le rapport précédent, d'autres se sont imposées plus récemment.

Condition de l'artiste

Il est nécessaire de reconnaître la condition de l'artiste et de mettre en place des mesures qui répondent à ses besoins :

- Développer des mesures économiques qui prennent en compte la condition de l'artiste (ex. accords collectifs, impôts sur le revenu et autres cadres réglementaires, etc.).
- Développer des mesures de protection sociale qui prennent en compte la condition de l'artiste (ex. assurance accident, caisse de retraite, allocations chômage, etc.).
- Mettre en place des mesures salariales tenant compte de l'âge, et des compétences des personnes concernées.
- Établir des contrats de travail pour toute une série d'activités nécessaire à la pratique professionnelle, qui ne sont pas reconnues comme telles et qui aboutissent à des cumuls d'heures non rétribuées.

Formation continue

- Créer des mesures de formation et perfectionnement de leurs capacités pour les artistes et les professionnelles et professionnels de la culture.
- Créer des lieux de formation continue dans différentes disciplines, aussi bien en sciences humaines qu'en sciences techniques.

Égalité des chances

- Développer les partenariats artistiques intergénérationnels.
- Prévoir une meilleure sensibilisation aux abus de pouvoir et violences sexuelles dans tous les lieux publics, de spectacles et d'enseignements.
- Avoir un quota minimum de 50 % de femmes et LGBTQIA+ et prendre en compte les groupes sous-représentés dans les commissions de financement, les jurys et plus généralement dans tous les organes de pouvoirs.
- Développer des *Safe Spaces Culture* s'adressant à toutes les actrices culturelles et tous les acteurs culturels, démarche nécessaire dans le secteur culturel fortement touché par les différentes formes de harcèlements et de mobbing.

Inclusivité de la culture

- Promouvoir l'inclusion de la créativité et des expressions culturelles comme éléments stratégiques dans les plans et stratégies de développement durable.
- Soutenir les projets de régénération régionale, urbaine et/ou rurale fondés sur les industries culturelles, y compris les initiatives communautaires.
- Soutenir les micro-, petites et moyennes entreprises culturelles et développer des marchés créatifs (micro-crédit, incubateurs, laboratoires d'innovation, etc.)
- Créer des activités artistiques et médiatiques de promotion de la diversité des expressions culturelles
- Faciliter la participation à la vie culturelle et l'accès à des expressions et des équipements culturels divers, notamment en répondant aux besoins des groupes défavorisés ou vulnérables.

Coopération internationale

- Promouvoir la coopération internationale dans le domaine des programmes et des initiatives d'échanges culturels et faciliter la mobilité des professionnels de la culture du Sud et des zones de conflits.
- Développer des programmes d'échanges et de soutiens dans les zones de conflits.

QUESTIONS TRANSVERSALES ÉMERGENTES

INTRODUCTION

Les Parties rendent compte des questions transversales émergentes identifiées par les organes directeurs de la Convention pour chaque cycle de rapports. Une [résolution de la Conférence des Parties](#) pourra déterminer la/les question(s) transversale(s) dont il faut rendre compte pour chacun des cycles de rapports quadriennaux. Cette sous-section permet également aux Parties de présenter toute autre politique ou mesure contribuant directement à la mise en œuvre de la Convention qui ne serait pas couverte par l'un des 11 domaines de suivi de la Convention.

POLITIQUES ET MESURES PERTINENTES

AJOUTER UNE MESURE



MESURE N.1

Nom de la politique/mesure

Aucune mesure n'est signalée dans ce domaine.

RÉSULTATS ET DÉFIS

Décrivez les principaux résultats atteints dans la mise en œuvre de la Convention (au moins une réalisation majeure dans un des quatre objectifs) :

Pendant la période sous rapport, la convention a continué à constituer une référence importante appuyant la politique culturelle de la Confédération, axée sur les principes de diversité culturelle et linguistique, de participation du plus grand nombre possible à la vie culturelle et de cohésion sociale tels que définis dans le Message sur l'encouragement de la culture 2021–2024. Par ailleurs de 2020 à 2022, la pandémie de COVID-19 a largement impacté les secteur culturel et créatif, mettant en évidence certains défis et tendance, nécessitant des réponses et des réactions appropriées de la part des autorités et de la société civile pour la protection de la diversité culturelle. Dès lors, ce rapport met en avant différentes mesures développées tant par les autorités que par des actrices et des acteurs de la société civile, qui concourent aux objectifs de la convention. De manière synthétique, les principaux résultats sont présentés selon les 4 objectifs de la convention :

1. Soutenir des systèmes de gouvernance durable de la culture

Les secteurs culturels et créatifs ont été particulièrement affectés par la pandémie de COVID-19, ce qui a nécessité des réponses urgentes appropriées de la part des autorités. L'ordonnance COVID-19 dans le secteur de la culture est entrée en vigueur en mars 2020, une semaine seulement après la décision du Conseil fédéral d'interdire les manifestations de toute nature et d'ordonner la fermeture des établissements culturels. Au total, la Confédération et les cantons ont alloué 618 millions de dollars américains au secteur culturel sous trois formes différentes : l'indemnisation des entreprises culturelles et des acteurs culturels pour leurs pertes financières, l'aide d'urgence réservée aux actrices culturelles et aux acteurs culturels et les aides financières accordées aux associations culturelles d'amateurs. L'indemnisation des entreprises et des actrices culturelles et des acteurs culturels, financée pour moitié par la Confédération et pour moitié par les cantons, a constitué de loin la mesure la plus importante. Le dispositif d'aides financières pour le secteur culturel, élaboré très rapidement, visait à poser des bases pour la gestion ultérieure de la crise. Il a été pensé, entre autres, comme un système fondé sur les demandes, géré de manière décentralisée, s'adressant à des domaines de la culture bien définis et doté d'instruments spécifiques pour différents groupes cibles. L'évaluation menée a montré que les bénéficiaires finaux ont eu accès aux subventions suffisamment tôt.

De manière plus durable, pour soutenir la capacité d'adaptation des actrices et des acteurs ainsi que des entreprises culturelles face à la crise aiguë mais aussi dans leur développement, les projets de transformation basés sur l'ordonnance COVID-19 culture constituent une réalisation remarquable. Mis en place par la Confédération et les cantons avec des moyens financiers considérables (110 millions de dollars américains), ils ont permis de renforcer la résilience et de développer aussi bien les compétences que les infrastructures du secteur culturel. Différentes mesures rapportées par la société civile ont été initiées et financées dans le cadre des projets de transformation, tel que le Forum des Arts visuels et l'enquête sur le statut d'artiste plasticien de Visarte Vaud, Safe space culturel de SSRS.

Les enjeux liés à la protection des droits d'autrices et d'auteurs dans l'environnement numérique ont amené à une révision de la loi sur le droit d'auteur qui permet à la fois de lutter efficacement contre le piratage sur Internet mais aussi de tirer profit des opportunités du numérique dans le secteur culturel et scientifique. Les développements dans l'environnement numérique représentent des défis pour la mise en œuvre de la Convention et nécessitent des adaptations des cadres législatif, normatif et économique.

2. Parvenir à un échange équilibré de biens et services culturels et accroître la mobilité des artistes et des professionnels de la culture

La mobilité des artistes et professionnels de la culture constitue un défi connu et continu dans la mise en œuvre de la Convention. Il convient de relever l'initiative conjointe des autorités fédérales et de la société civile pour l'élaboration d'un guide pour les artistes et professionnels de la culture, les organisateurs et les collaborateurs des autorités suisses. Identifié comme une priorité pour la période 2020–2023, cette mesure importante est en cours de finalisation mais constitue déjà une réalisation importante qui nécessitera de poursuivre une action concertée.

Sur le plan du soutien direct à la mobilité des artistes, des professionnelles et des professionnels de la culture, le projet Open Doors du Festival du film de Locarno et de la DDC constitue une réalisation importante pour la promotion de la mobilité des cinéastes et des œuvres dans une logique de traitement préférentiel et axé sur une coopération approfondie.

3. Inclure la culture dans les cadres de développement durable

Sur le plan national, la dimension sociale du développement durable, à savoir la prise en compte des actions et mesures culturelles pour atteindre les objectifs de durabilité sociale tels que l'inclusion, la participation, la solidarité intergénérationnelle, l'accessibilité ou l'égalité des chances, représente une orientation majeure dans ce rapport. En ce sens, l'axe prioritaire de la politique culturelle de la participation culturelle est mis en œuvre aussi bien par les autorités que les organisations de la société civile. Cela représente ainsi une réalisation collective importante pour cette période. Ainsi l'accessibilité à l'offre culturelle pour les personnes défavorisées (Billets solidaires de la Ville de Genève) ou pour les plus jeunes (AG culturel) et la participation culturelle pour les enfants et jeunes (Superar, Découvertes culturelles de la Ville de Lausanne) illustrent cette orientation.

Sur le plan international, le soutien du secteur culturel en tant que partie de la coopération internationale de la Suisse : « North Africa Cultural program » de la DDC constitue un programme phare d'intégration de la culture dans les stratégies de coopération internationale et de développement durable. L'objectif général de ce programme est de renforcer le dialogue interculturel, la solidarité et les moyens de subsistance, en particulier chez les jeunes femmes et les jeunes hommes, et d'encourager l'expression créative en tant que vecteur de changement.

4. Promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales

La question de l'égalité des genres dans la promotion de la culture nécessite un suivi, ainsi les démarches dans l'encouragement du cinéma par l'OFC ont été poursuivies et renforcées durant cette période. Cela représente un modèle pour une plus grande prise en compte des questions d'égalité des genres et plus largement des chances (notamment en incluant les questions de diversité des origines, des milieux, des langues) dans les outils d'encouragement de la culture et les politiques culturelles. Dans cette perspective d'égalité des chances et de promotion de la diversité, le programme « Tandem Diversité » de la Fondation suisse pour la culture Pro Helvetia soutient depuis 2022 des institutions culturelles dans leur processus interne en faveur de la promotion de la diversité. Ce projet favorise les changements structurels en faveur de la diversité dans le secteur culturel.

Décrivez les principaux défis rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention et les principales solutions trouvées ou envisagées pour les surmonter :

L'établissement du rapport a permis de conduire une réflexion sur les défis relatifs à la mise en œuvre de la convention en Suisse. Les défis suivants ont été identifiés, notamment par le biais des consultations et des contributions des OSC. Ils sont également liés aux analyses menées suite à la pandémie de COVID-19 qui ont permis d'identifier des enjeux et priorités pour la politique culturelle de la Confédération. Ainsi certaines des orientations du Message culture 2025-2028 concernent directement la mise en œuvre de la convention de 2005 telles que la culture, un environnement professionnel ; la transformation numérique dans la culture ; la culture, une dimension de la durabilité ; la coopération dans le domaine culturel.

1. Égalité des chances

L'objectif de l'égalité des genres dans le secteur culturel, à savoir que les genres soient représentés convenablement dans tous les domaines importants (formation, subventionnement, programmation, représentation dans les institutions culturelles, etc.) n'est pas encore atteint comme en témoigne les données présentées dans ce rapport. Il est nécessaire de poursuivre les efforts en faveur de l'égalité notamment par une meilleure représentation des femmes dans les organes décisionnels du secteur culturel. La diversité des genres n'est qu'un des aspects du thème de la diversité dans ses différentes dimensions (origine sociale et culturelle, religion et convictions, langue, handicap, âge, etc.). Des efforts doivent être faits non seulement en matière d'égalité entre les sexes et entre les langues nationales mais aussi en faveur d'autres groupes de personnes sous-représentés dans le domaine de la culture afin d'améliorer l'égalité des chances.

2. Revenus et sécurité sociale des artistes et professionnels de la culture

La pandémie de COVID-19 a rendu très visible la problématique de la précarisation des conditions de travail et de la sécurité sociale de nombreux acteurs culturels. Les situations de travail atypiques (emploi à durée déterminée, cumul de plusieurs emplois, statut d'indépendant ou combinaison de plusieurs de ces formes de travail) se rencontrent fréquemment dans le secteur de la culture. Ces conditions d'emploi ont souvent pour corollaire de plus bas revenus et une protection sociale réduite. La politique culturelle doit prendre des initiatives pour améliorer la situation des travailleurs culturels au niveau des revenus et de la sécurité sociale.

3. Numérisation

Dans le secteur culturel, les technologies numériques ouvrent la voie à de nouveaux modes de production et de présentation, à de nouveaux canaux de médiation et de diffusion, à de nouvelles possibilités d'archivage et de conservation et à de nouveaux modèles de rémunération. La numérisation transforme les conditions dans lesquelles s'exerce la création culturelle et artistique à toutes les étapes de la création de valeur, conception, production, distribution ou exploitation. Les avancées de l'IA générative notamment posent des questions centrales sur la création culturelle, le droit d'auteur et la diversité des expressions culturelles, des discussions et des études sont en cours.

4. Mobilité des artistes

La problématique de la mobilité reste une préoccupation centrale de la société civile impliquée dans la mise en œuvre de la convention, en particulier de son article 16, en Suisse. Pour la mobilité des artistes et les questions relatives aux visas et permis de travail, l'enjeu de l'information et de la sensibilisation représente un défi à relever par un partenariat entre les autorités et la société civile. L'enjeu des situations d'urgence, notamment relative à des conflits ou à des menaces sur les artistes et leur liberté artistique, représente également un défi.

Concernant les quatre défis identifiés ci-dessus, plusieurs pistes peuvent être esquissées :

1. Égalité des chances

La Confédération promeut l'égalité des chances entre les sexes et pour les groupes de personnes sous-représentés. Elle veille à mettre en place des conditions-cadres qui garantissent le respect de l'intégrité physique et psychique des acteurs culturels dans leur environnement de travail. Il est notamment prévu de mieux sensibiliser aux abus de pouvoir et aux violences sexuelles dans tous les lieux publics, de spectacles et d'enseignements.

2. Revenus et sécurité sociale des artistes et professionnels de la culture

L'objectif est de garantir une rémunération équitable des actrices culturelles professionnelles et des acteurs culturels professionnels et d'améliorer les conditions de l'exercice de la profession et l'égalité des chances. Il s'agit notamment 1) d'améliorer la situation de revenu en exigeant des bénéficiaires d'aides financières qu'elles ou ils rémunèrent équitablement les actrices culturelles et les acteurs culturels qu'elles ou ils emploient ; 2) de soutenir ou d'accompagner des initiatives visant à améliorer la sécurité sociale des actrices culturelles et des acteurs culturels, en particulier de ceux qui se trouvent dans des situations d'emploi atypiques ; et 3) de prendre en compte davantage les compétences entrepreneuriales des actrices culturelles et des acteurs culturels dans la formation initiale et la formation continue.

Afin d'atteindre cet objectif commun, le Dialogue culturel national (Confédération, cantons, villes et communes) a adopté et publié en avril 2024 des recommandations et des bonnes pratiques en matière de rémunération des artistes.

3. Numérisation

La politique culturelle accompagne la transformation numérique dans la culture. Elle soutient les formes numériques de production, de diffusion et de médiation – en complément au soutien aux formes analogiques – et elle s'efforce de garantir des conditions-cadres appropriées dans l'environnement numérique. Les utilisations de l'IA générative dans le secteur culturel et créatif ainsi que les conséquences culturelles, sociales, juridiques et économiques de ces technologies doivent encore faire l'objet de recherches, d'échanges et de réflexions approfondis.

4. Mobilité des artistes

Un groupe de travail composé de représentants des autorités et de la société civile a rédigé un guide sur les visas, les permis de séjour et de travail pour les artistes et les professionnels de la culture et achève prochainement ses travaux (cf. description de la mesure). La publication et la diffusion de cette base de connaissances aux publics concernés tels que les artistes, les professionnelles et les professionnels de la culture, les organisatrices culturelles et les organisateurs culturels ainsi que les représentantes et les représentants des autorités notamment à l'étranger représentera une contribution collective.

Décrivez les étapes prévues pour les quatre prochaines années afin de poursuivre la mise en œuvre de la Convention et les domaines prioritaires de l'action politiques identifiés sur la base des conclusions de ce rapport périodique :

Le nouveau Message culture (2025-2028) entrera en vigueur en 2025 et permettra l'implémentation, sur les 4 ans planifiés, des pistes identifiées ci-dessus, notamment concernant le renforcement de l'égalité des chances, les revenus et la sécurité sociale des artistes et professionnels de la culture et la numérisation.

La publication du guide sur la question des visas, autorisations de séjour et permis de travail pour les artistes et professionnelles et professionnels de la culture interviendra entre 2024 et 2025 et sera suivie d'une phase de diffusion auprès des publics cibles.

Le présent rapport sera publié dès sa soumission sur le site web de l'Office fédéral de la culture afin de communiquer et diffuser les résultats de ce processus, en particulier les défis et priorités identifiés. Des mesures de valorisation de ce rapport pourront être prises en 2025 à l'occasion du vingtième anniversaire de la convention.

ANNEXE

Veuillez télécharger en format PDF les documents (loi, politique, accord, réglementation, stratégie, etc.), les études et les statistiques pertinents, en lien avec la mise en œuvre des 4 objectifs et des 11 domaines de suivi de la Convention dans votre pays. Les documents doivent avoir été produits durant la période couverte par ce rapport périodique. Veuillez fournir le titre du document ainsi qu'une description de ses principaux contenus en anglais ou en français.

Titre du document

-ListeOSCs_CSDC

Description du document

ListeOSCs_CSDC : Ce document contient la liste des organisations de la société civile consultées par la Coalition suisse pour la diversité culturelle lors de la rédaction de ce rapport

[TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT / LES STATISTIQUES](#)

[AJOUTER UN NOUVEAU DOCUMENT / DES STATISTIQUES](#)

SOUMISSION

REPRÉSENTANT OFFICIEL DÉSIGNÉ POUR SIGNER LE RAPPORT

Titre

Mme

M.

Prénom

Nom de famille

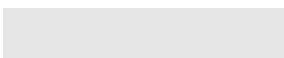
Organisation

Poste

DATE DE LA SOUMISSION



SIGNATURE ÉLECTRONIQUE



SOUMETTRE

TÉLÉCHARGER LE RAPPORT COMPLET

ANNEXE

**Coalition suisse pour la diversité culturelle
Schweizer Koalition für die kulturelle Vielfalt
Coalizione svizzera per la diversità culturale
Coalizun svizra per la diversitat culturala**

Implication des organisations de la société civile (OSC)

1) Appel à contributions (novembre 2023 – janvier 2024)

1.1) Membres de la CSDC

A*dS – Autrice et auteurs de Suisse
ARF/FDS – Association suisse des scénaristes et réalisateurs de films
Artlink - Bureau pour la coopération culturelle
Ateliers d'ethnomusicologie
Cinélibre – Association suisse des ciné-clubs et des cinémas à but non lucratif
GARP – Groupe Auteurs Réalisateur Producteurs
ICOM – Association des musées suisses
ICOMOS – Section nationale suisse du Conseil international des monuments et des sites
IG – Artistes en résidence
Impressum – Les journalistes suisses
La Lanterne Magique – Le club de cinéma des 6-12 ans
NIKE – Centre national d'information sur le PATRIMOINE CULTUREL
ProCinéma – Association suisse des exploitants et distributeurs de films
Scène suisse – Association suisse des artistes de la scène
SFP – Association suisse des producteurs de films
SIG – Coopérative suisse des artistes interprètes
SKV – Société suisse des Beaux-Arts
CSM – Conseil suisse de la musique
USDAM – Union suisse des artistes musiciens
Sonart – Association suisse de musique
SRG SSR – Société suisse de radiodiffusion et de télévision
SSA – Société suisse des auteurs
SUISA – Société suisse pour les droits des auteurs d'œuvres musicales
Suisseculture – Faîtière des associations de créateurs artistiques et de professionnels des médias et des sociétés de droits d'auteur en Suisse
Suisseculture sociale
Suissimage – Coopérative suisse pour les droits d'auteurs d'œuvres audiovisuelles
SWB – Werkbund suisse

Swiss ITI – Institut International du Théâtre
Swissperform – Société pour les droits voisins
t. – Professionnels du spectacle suisse
Visarte – Représentant des intérêts des artistes professionnels des arts visuels en Suisse
AMS – Association des musées suisses
Zürcher Theater Spektakel – Festival international de théâtre

1.2) Autres organisations directement consultées

ASSITEJ – Association Internationale du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse
AIR Montreux - Artistes en Résidence Montreux
Association des galeries suisses
Association Picto Genève
Babel Festival – Festival de littérature et de traduction de Bellinzona
Cineasts.ch – Cinéastes romanches indépendants
Cinésuisse – Association faîtière de la branche suisse du cinéma et de l'audiovisuel
Danse Suisse – Association suisse des professionnels de la danse
Fédération suisse Lire et Ecrire
Festival Cinémas d'Afrique
Fondation Ledig-Rowohlt – Château de Lavigny
Fundazion Medias Rumantschas – Fondation des Médias Romanches
FRAS – Fédération romande des arts de la scène
GSFA – Groupe suisse du film d'animation
Helvetiarockt – Plateforme des musiciennes jazz, pop et rock en Suisse
IFFZ – Festival du film iranien de Zurich
Kollektiv Frei_Raum – Collectif culturel et social
La Becque – Résidence d'artistes
Métiers d'art suisse
Mutabor – Fondation pour les contes
Pro Cirque
ProLitteris – Société suisse de droits d'auteurs pour l'art littéraire et plastique
SCALA – Société coopérative d'artistes - Lausanne et alentours
SIA – Société suisse des ingénieurs et des architectes
SRG, MX3 – Plateforme musicale
SLAM ALPHAS – Association de slammeurs et slammeuses poétiques
SSFV – Syndicat suisse film et vidéo
SSRS -Syndicat suisse romand du spectacle
SWAN – Swiss Women's Audiovisual Network
Traditions pour Demain – Protection et promotion des valeurs traditionnelles vivantes et des expressions culturelles de communautés autochtones et afro-américaines en Amérique latine
Treibsand – Art contemporain d'Asie de l'Ouest et au-delà
UPF - Association suisse des journalistes de langue française
USPP – Union suisse des photographes professionnels
Visions du réel – Festival international de cinéma documentaire